

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 14 octobre 2021

Le projet de procès-verbal de la réunion du 14 octobre 2021 ci-annexé, est soumis aux membres du Comité Syndical.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

Comité Syndical Réunion du 14 octobre 2021 Projet de procès-verbal

Le Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le jeudi 14 octobre 2021 à 14h dans les locaux du Conseil régional Centre-Val de Loire à Orléans.

L'ordre du jour était le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 7 juillet 2021**
2. **Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances**
3. **Point d'information sur le soutien d'étiage 2021**
4. **Fixation du taux 2021 de la redevance soutien d'étiage**
5. **Travail d'analyse préalable à la réalisation d'une étude de type HMUC sur les axes Allier et Loire**
6. **Projet d'aménagement d'intérêt commun pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents**
7. **Portage de la phase de préfiguration d'un Contrat vert et bleu sur le secteur du Cher montluçonnais**
8. **Projet LIFE « Loire Forézienne »**
9. **Subventions « Patrimoine »**
10. **Gestion du patrimoine foncier**
11. **Affectation de crédits de reports**
12. **Autorisations d'engagement (AE) et de programme (AP)**
13. **Décision modificative n°3 pour l'exercice 2021**
14. **Débat d'orientations budgétaires 2022**
15. **Gestion du personnel**
16. **Questions diverses**

Etaient présents ou représentés (présentiel ou visioconférence)

REGIONS

M. Jean-François BRIDET représenté par Mme Betsabée HAAS

Centre-Val de Loire

M. Pierre-Alain ROIRON

Centre-Val de Loire

DEPARTEMENTS

M. Didier BRUGERE	Cher
M. Jean-Louis BRUN	Lozère
M. Carole CHENUET	Saône-et-Loire
M. Christian CHITO	Allier
M. Michel CONTOUR	Loir-et-Cher
M. Sylvain DARDOULLIER	Loire
Mme Brigitte GUGLIELMI	Maine-et-Loire
Mme Marie-Jo HAMARD	Maine-et-Loire
M. Gérard MALBO	Loiret
M. Patrick MALET	Haute-Vienne
Mme Marie-France MAUNY	Saône-et-Loire
M. Jean-Luc RIGLET représenté par M. Christian BRAUX	Loiret
Mme Nathalie ROUSSET	Haute-Loire

VILLES ET EPCI DE PLUS DE 30 000 HABITANTS

M. Yves BERLAND	Loire Layon Aubance
M. Georges BORDAT	Le Grand Charolais
M. Philippe CLEMOT	Tours Métropole Val de Loire
M. Xavier DUPONT	Touraine Ouest Val de Loire
M. Daniel FRÉCHET	Roannais Agglomération
M. Jean-Pierre GUÉRIN	Montluçon Communauté
M. Julien LUYA	Saint Etienne Métropole
M. Nicolas ORGELET	Agglopolys
M. Jean-Paul PAVILLON	Angers Loire Métropole
Mme Axelle TREHIN représentée par M. Christian ROCHE	Touraine Est-Vallées
M. Charles VALETTE	EPAGE Loire Lignon

Délégations de vote

- M. Michel ARCHAMBAULT (Vierzon Sologne Berry) à M. Yves BERLAND
- M. Patrick BAGOT (Conseil départemental du Cher) à M. Didier BRUGERE
- M. Yannick BENOIST (Mauges Communauté) à M. Xavier DUPONT

M. Didier BERNE (Forez-Est) à M. Julien LUYA
M. Ugo BESSIERE (Conseil départemental de la Loire-Atlantique) à Mme Brigitte GUGLIELMI
M. Jean-Paul BRINGER (CA du Puy-en-Velay) à M. Charles VALETTE
M. Claude CHANAL (Romorantinais et Monestois) à M. Christian ROCHE
M. Jean-Jacques FALLOURD (Baugeois Vallée) à M. Jean-Paul PAVILLON
Mme Stéphanie FAYARD (Loire Forez Agglomération) à M. Sylvain DARDOULLIER
M. Guy JOLIVET (Conseil départemental de la Haute-Loire) à Mme Nathalie ROUSSET
M. Joseph KUCHNA (Vichy Communauté) à M. Jean-Pierre GUÉRIN
M Jérémie LACROIX (Conseil départemental de la Loire) à M. Gérard MALBO
M. Joël LAMOUCHE (Moulins Communauté) à M. Christian CHITO
M. Jean-Claude MAIRAL (SICALA de l'Allier) à M. Georges BORDAT
Mme Catherine MENGUY (Bourges) à M. Nicolas ORGELET
M. Gilles PÉTEL (Conseil départemental du Puy-de-Dôme) à Mme Marie-Jo HAMARD
M. Pierre RIOL (Conseil départemental du Puy-de-Dôme) à M. Daniel FRÉCHET

Excusés

Mme Nathalie ABELARD
M. Rémi ANDRE
M. Michel ARCHAMBAULT
M. Patrick BAGOT
Mme Laurence BARAO
M. Philippe BARRY
M. Yannick BENOIST
M. Jean-Luc BERGEON
M. Didier BERNE
M. Ugo BESSIERE
M. Bernard BONHOMME
M. Hicham BOUJILAT
M. Jean-François BRIDET

M. Jean-Paul BRINGER
Mme Andréa BROUILLE
M. François CARMIER
M. Claude CHANAL
M. Thierry DEGUINGAND
Mme Cécile DUCHAMP
M. Jean-Jacques FALLOURD
Mme Stéphanie FAYARD
M. Bruno FENET
M. Thierry GAILLARD
Mme Sandrine GENEST
Mme Valérie GERVES
M. Jean-Sébastien GUITTON
M. François GUYOT
M. Philippe HENRY
M. Alain HERTELOUP
M. Philippe JANICOT
M. Guy JOLIVET
M. Samy KEFI JEROME
M. Joseph KUCHNA
M. Bertrand LABAR
M. Jérémie LACROIX
M. Joël LAMOUCHE
M. Jean LAURENT
M. Bruno LIANCE
Mme Aurélie MAILLOLS
M. Jean-Claude MAIRAL
Mme Catherine MENGUY
Mme Stéphanie MODDE
M. Eric MOUSSERION
M. Rémy ORHON
M. Gilles PETEL
Mme Nicole PEYCELON
M. Éric PROVOST

M. Jean-Luc RIGLET

M. Pierre RIOL

M. Romain ROY

M. Henri SABAROT

M. Jean-Luc SECHET

M. Denis THURIOT

Mme Axelle TRÉHIN

Assistaient également à la réunion ou étaient représentés :

M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services

M. Benoit ROSSIGNOL, directeur ressource en eau

M. Renaud COLIN, directeur du développement et de la gestion territorialisée

M. Laurent BOISGARD, directeur-adjoint du développement et de la gestion territorialisée

Mme Zoé DECOLLY, directrice administrative et financière

M. Pierre-Loup DEVOS, Payeur régional Centre-Val de Loire et Loiret

M. Matthieu SCHLESINGER représenté par M. Michel LECLERQ (SAGE Val Dhuy Loiret)

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :

21-69-CS Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 7 juillet 2021

21-70-CS Dissolution du SICALA de l'Allier

21-71-CS Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement

21-72-CS Taux 2021 de la redevance soutien d'étiage

21-73-CS Travail d'analyse préalable à la réalisation d'une étude de type HMUC sur les axes Allier et Loire

21-74-CS Portage de la phase de préfiguration d'un Contrat vert et bleu sur le secteur du Cher montluçonnais

21-75-CS Participation de l'Etablissement au projet LIFE « Loire Forézienne »

21-76-CS Attribution d'une subvention au Conseil départemental de la Haute-Vienne

21-77-CS Attribution d'une subvention au Club athlétique Langonnais

21-78-CS Attribution d'une subvention à LVO Sport Event

21-79-CS Attribution d'une subvention à la Maison de Loire d'Indre-et-Loire

- 21-80-CS Attribution d'une subvention à la ville d'Orléans
- 21-81-CS Occupation temporaire de parcelles de l'Etablissement en bordure du lac de Naussac
- 21-82-CS Occupation provisoire de parcelles de l'Etablissement pour le développement d'une activité de randonnées
- 21-83-CS Autorisation de passage sur une parcelle de l'Etablissement par le Club Athlétique Langogne
- 21-84-CS Occupation temporaire de parcelles de l'Etablissement à des fins de randonnée en bordure de la retenue de Villerest
- 21-85-CS Occupation provisoire de parcelles de l'Etablissement par Monsieur et Madame ROBERT
- 21-86-CS Affectation de crédits de reports
- 21-87-CS Clôture AP – Microcentrale du REALS sur le site de Naussac
- 21-88-CS Clôture AE – Opération temporaire de soutien d'effectifs en saumons au titre de l'année 2016-2017
- 21-89-CS Clôture AE – Opération temporaire de soutien d'effectifs en saumons au titre de l'année 2019-2020
- 21-90-CS Autorisation d'engagement – Opération temporaire de soutien d'effectif en saumons 2021-2022
- 21-91-CS Décision modificative n°3 du budget principal 2021
- 21-92-CS Décision modificative n°3 du budget annexe « Exploitation des ouvrages » 2021
- 21-93-CS Constitution d'une provision semi-budgétaire au budget annexe « Exploitation des ouvrages »
- 21-94-CS Décision modificative n°3 au budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations » 2021
- 21-95-CS Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022
- 21-96-CS Prolongation d'un emploi non-permanent-Contrat de projet
- 21-97-CS Recrutement d'un(e) apprenti(e) au sein de la direction administrative et financière
- 21-98-CS Ajustement des modalités de télétravail
- 21-99-CS Affiliation volontaire au Centre départemental de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret
- 21-100-CS Transformation de poste au tableau des effectifs

INTERVENTION DE M. FRECHET

Mesdames, Messieurs, il est plus de 14h00, nous allons démarrer ce Comité Syndical.

Merci d'être si nombreux en présentiel. On a quand même quelques personnes en visio. On va les saluer. J'espère qu'elles nous entendent. Est-ce que vous nous entendez, les personnes qui sont en visio ?

Merci de parler un peu plus fort.

Voilà, la dernière personne arrive et s'installe.

Bonjour à toutes et à tous.

Les personnes qui sont en visio, je vous donnerai la parole à chaque fois mais n'hésitez pas à intervenir si vous avez besoin de vous manifester. On est quand même en petit comité donc n'hésitez surtout pas.

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 7 juillet 2021

On va commencer l'ordre du jour par l'approbation du procès-verbal de la séance plénière du 7 juillet 2021.

Est-ce qu'il apporte des questions, des commentaires ?

En salle, non ; en visio, non plus ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le procès-verbal du 7 juillet est voté.

2. Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement

On va commencer par la dissolution du SICALA de l'Allier.

Nous avons reçu un courrier de ce SICALA indiquant que *c'est la Préfecture qui va régler les dernières sommes à payer et dissoudre par la même occasion le syndicat.*

Il vous est donc proposé de prendre acte de cette perspective de dissolution du SICALA de l'Allier. Ce n'est pas le premier SICALA qui arrête son activité.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette dissolution par la Préfecture du SICALA de l'Allier ?

Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Je vous propose ensuite d'actualiser la liste des membres du Comité Syndical de l'Etablissement.

On va accueillir les nouveaux élus :

- **M. Christian BRAUX (Loiret).**

Si vous voulez dire un petit mot pour vous présenter.

INTERVENTION DE M. BRAUX

Bonjour à toutes et à tous. Christian BRAUX, Vice-président au Conseil Départemental. Là, je suis suppléant et je remplace Jean-Luc RIGLET, qui normalement est titulaire, pour ce Comité Syndical.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Nous avons eu l'occasion de nous rencontrer au cours du dernier mandat, tout à fait.

Bienvenue à l'Etablissement.

- **M. Didier BRUGERE (Cher).**

INTERVENTION DE M. BRUGERE

Bonjour, Didier BRUGERE. Je suis Conseiller Départemental dans le Département du Cher, nouvellement élu cette année, et Vice-président en charge de l'environnement et de l'eau.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci et bienvenue.

- **M. Jean-Louis BRUN**, qui s'était déjà présenté lors du dernier Comité.
- **M. Michel CONTOUR (Loir-et-Cher).**

INTERVENTION DE M. CONTOUR

Merci. Michel CONTOUR, Conseiller Départemental du Loir-et-Cher, ayant déjà pratiqué la maison puisque j'étais parmi vous au titre d'Agglopolys avant que mon collègue Nicolas ORGELET prenne la place. Merci.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci. Bienvenue.

- **M. Sylvain DARDOULLIER (Loire)**, un retour aussi.

INTERVENTION DE M. DARDOULLIER

Oui, Sylvain DARDOULLIER, Conseiller Départemental dans la Loire. J'ai une délégation sur le patrimoine culturel et les MSP mais, en communauté de communes, j'avais en charge durant le mandat précédent toute la partie eau et assainissement. Et avant, j'étais déjà délégué titulaire à l'EPL.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci Sylvain, bienvenue.

- **Mme Blandine DELAPORTE (Nièvre).**

Elle n'est pas arrivée. Elle avait dit qu'elle viendrait.

- **Mme Brigitte GUGLIELMI (Maine-et-Loire).**
- **Mme Marie-Jo HAMARD (Maine-et-Loire)**

Mesdames.

INTERVENTION DE MME GUGLIELMI

Bonjour, Brigitte GUGLIELMI, Conseillère Départementale dans le Maine-et-Loire, canton des Ponts-de-Cé. Je suis à la Commission transition écologique avec Marie-Jo HAMARD qui est Vice-

présidente. Je suis également Vice-présidente dans un Syndicat de rivière. Enchantée d'être parmi vous.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci et bienvenue.

INTERVENTION DE MME HAMARD

Marie-Jo HAMARD, Vice-présidente au niveau du Département du Maine-et-Loire, en charge de la transition écologique et énergétique, et des problématiques ou en tout cas des thématiques liées à la biodiversité et à l'eau, et de l'environnement et du cadre de vie.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Bienvenue, Mesdames, à l'Etablissement public Loire.

- **M. Pascal HUGUET (Loir-et-Cher)**, qui devrait être en visioconférence.

M. HUGUET ? Non ? On me fait signe que non.

- **M. Patrick MALET (Haute-Vienne)**.

INTERVENTION DE M. MALET

Oui, je suis originaire d'Eymoutiers, un petit village sur le plateau de Millevaches et je suis Conseiller Départemental du canton d'Eymoutiers.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci d'être venu jusqu'à nous et bienvenue à l'Etablissement.

- **M. Pierre-Alain ROIRON (Région Centre-Val de Loire)**, qui doit être en visioconférence.

M. ROIRON, est-ce que vous êtes là ? Il ne nous a pas encore rejoint.

- Mme Betsabée HAAS, qui est présente, qui remplace M. Jean-François BRIDET.

INTERVENTION DE MME HAAS

Bonjour à toutes et tous. Je suis Conseillère régionale et je suis aussi adjointe au maire de Tours, en charge des risques.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Bienvenue.

Est-ce qu'on a oublié quelqu'un ? Oui, Madame, si voulez prendre le micro à côté. Excusez-nous.

INTERVENTION DE MME MAUNY

Je vous en prie.

Je suis Marie-France MAUNY, nouvellement élue conseillère départementale et maire d'une petite commune de Saône-et-Loire, Saint-Agnan, juste en bordure de Loire.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Bienvenue, Madame.

Est-ce qu'il y a d'autres personnes, en présentiel ou en visio, qu'on aurait oubliées ? Si c'est le cas, excusez-nous encore. Non ?

Oui, allez-y.

INTERVENTION DE M. LUYA

Bonjour, je suis Julien LUYA, Vice-président de Saint Etienne Métropole en charge des rivières et du risque inondation.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Oui, on avait déjà eu l'occasion de se voir la dernière fois. Bienvenue, en tout cas, Monsieur LUYA – Julien, parce qu'on est du même coin, du département de la Loire ! Merci de ta présence.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes ? Non ?

INTERVENTION DE M. BERLAND

Si, Monsieur BERLAND.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Ah oui, Monsieur BERLAND, allez-y.

INTERVENTION DE M. BERLAND

Bonjour, je suis maire d'une petite commune de Maine-et-Loire, Vice-président de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance, en charge de la GEMAPI et également Vice-président du syndicat de rivière Loire Layon Louet.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Bienvenue et merci d'être intervenu.

Merci à toutes et à tous.

Par rapport au Bureau, je souligne qu'on a une composition qui assure la représentativité des différentes collectivités et de leur localisation sur le bassin dans son ensemble. Je vous propose de continuer. Je vous rappelle qu'en mars 2022, il y aura de nouveau l'élection du Président de l'Etablissement, élu pour trois ans. J'aurai donc fini mon deuxième mandat et cela se terminera à peu près aux alentours de mars 2022. Il y aura à ce moment-là une nouvelle élection pour une Présidente ou un Président de l'Etablissement. S'il y avait éventuellement des modifications à faire, on les ferait à ce moment-là, si vous êtes d'accord.

Si vous êtes d'accord aussi, on va demander aux collectivités qui ont deux délégués de nous dire quel est le délégué choisi pour être Vice-président, pour être secrétaire-adjoint et membre du bureau. Même si pour l'instant à l'Etablissement tout se passe au Comité syndical.

Après, en mars 2022, il y aura un nouvel exécutif et donc à ce moment-là tout pourra être revu. Mais pour six mois, je vous propose de continuer selon ce qui fonctionne depuis déjà maintenant six ans dans ce très bel Etablissement que j'ai l'honneur et le privilège de présider.

Est-ce que vous êtes d'accord avec cette proposition ?

En gros, dans les vice-présidences, il y a des Régions, des Départements et des EPCI ; et dans les membres du Bureau aussi. On garde toujours cet équilibre entre Régions, Départements et EPCI.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Est-ce qu'on est d'accord pour maintenir comme cela et avoir un débat en mars en fonction du nouvel exécutif ?

Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ?

En visio, pareil ? Pas de questions ?

C'est adopté. Et encore une fois, bienvenue à tous les nouveaux membres et je vous en remercie.

3. Point d'information sur le soutien d'étiage 2021

C'est Benoît ROSSIGNOL qui nous fait la présentation. Mettez bien votre micro et parlez bien fort, s'il-vous-plaît.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Merci Monsieur le Président.

Il s'agit d'un point d'information sur les faits marquants du soutien d'étiage 2021 assuré par l'Etablissement public Loire à partir des deux ouvrages de Naussac et de Villerest.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

Pardon, je vous coupe. C'est Nathalie.

Est-ce que vous pouvez afficher une diapo en incrustation parce qu'on a les deux vignettes en même temps et c'est un peu petit quand même.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Nous, on n'en a qu'une. On continue et on va regarder ce qui se passe au niveau visio.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Concernant cette campagne de soutien d'étiage 2021, on peut retenir que suite à trois années particulièrement sèches pour l'Allier et la Loire, le printemps et l'été 2021 ont été plutôt humides, si bien que la sollicitation des ouvrages de Villerest et de Naussac pour le soutien d'étiage a été inférieure à ce qu'elle est en années moyennes.

Le soutien d'étiage sur l'axe Loire n'a même duré que quelques jours seulement cette année, pour un volume très faible.

Le soutien d'étiage a plutôt concerné cette année l'Allier et même surtout l'amont de l'Allier, en Lozère, Haute-Loire et Puy-de-Dôme, avec des premiers lâchers qui ont été précoces, dès le mois d'avril, et puis de manière quasiment continue de la mi-juin à la fin septembre.

Le soutien d'étiage a été notable en raison d'une part de sa durée mais aussi de la part du soutien d'étiage dans les débits mesurés aux stations de référence. Les lâchers ont représenté jusqu'à 60% du débit mesuré à Vic-le-Comte et puis même 80% et au-delà à Vieille-Brioude ou plus à l'amont de

l'Allier.

Le volume total déstocké pour l'Allier est à ce jour de 43 Mm³, à ce jour parce que les lâchers se poursuivent actuellement. Il y a encore du soutien d'étiage en ce 14 octobre. Ce volume de 43 Mm³ est à comparer à la moyenne interannuelle de 60 Mm³.

Une information complémentaire est portée sur le déstockage de la retenue de Villerest qui est intervenu cette année en fin d'été. En effet, la fonction prioritaire du barrage de Villerest est l'écrêtement des crues de la Loire et donc, hors des périodes de soutien d'étiage, la retenue est maintenue à une cote suffisamment basse pour assurer cette fonction. Et comme cette année, en l'absence de besoin de soutien d'étiage pour l'axe Loire, la retenue est restée à son niveau maximum tout l'été, de juin à août, un déstockage a été nécessaire. C'est prévu par le règlement d'eau du barrage. L'abaissement de la retenue, d'environ 11 mètre, a été réalisé conformément à ce que prévoit ce règlement d'eau, en deux phases, entre le 16 août et le 15 septembre, avec pour conséquence un débit supplémentaire à l'aval, dont ont été préalablement informés les acteurs.

Il y a aussi dans la note un graphique – qui n'est pas présenté à l'écran – qui montre bien la différence entre les années qui se suivent mais ne se ressemblent pas. L'année dernière, en 2020, le soutien d'étiage avait fait que simplement pour le soutien d'étiage on était arrivés à déstocker l'ensemble du volume et qu'on était arrivés sans déstockage supplémentaire au mois de septembre pour pouvoir assurer la fonction d'écrêtement des crues dans les meilleures conditions.

En résumé, c'est une année plutôt humide, qui a entraîné un besoin limité en soutien d'étiage, sauf quand même pour l'Allier amont où il y a été notable. Et donc on retient qu'il y a cette possibilité de situation contrastée sur une même année mais sur des territoires différents et d'une année sur l'autre également.

Et puis on retient surtout que les objectifs pour le soutien d'étiage de l'Allier et de la Loire ont tous été atteints pour permettre la satisfaction des besoins des activités humaines et des milieux aquatiques.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci.

Il est vrai que 2021 n'est pas une année de référence pour l'étiage. J'allais dire, tant mieux pour nous, même si certains auraient préféré un peu de soleil pour profiter de la plage. Sur Villerest, pratiquement rien ; davantage sur Naussac. La bonne nouvelle, c'est qu'on a quelques réserves encore à Naussac. C'est une bonne nouvelle parce que, vous savez, Naussac se remplit plus difficilement que Villerest. Ça va nous permettre, on espère, d'arriver en début d'année 2022 avec un fort taux de remplissage et, du coup, une sécurité supplémentaire.

Et puis, bien sûr qu'on a encore une fois atteint nos objectifs, ce qui est important. Cela paraît évident parce qu'on le fait tous les ans mais c'est, n'en doutez pas, un gros travail, un gros travail des services, des équipes, pour coller vraiment au plus près aux besoins. Merci à toutes les équipes de l'Etablissement qui travaillent quotidiennement par rapport à cet étiage et à tout ce travail. Et pour Villerest, une année qui a été vraiment particulière.

C'était une information, il n'y a pas de délibération.

Est-ce qu'il y a un complément ? Oui, Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Simplement une indication mais Benoît ROSSIGNOL peut le souligner, c'est qu'on a quand même eu un épisode qui pouvait s'apparenter à un début de crue, pour lequel il a fallu intervenir.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Oui, je voulais en parler et puis quand j'ai vu qu'on était sur le dossier de l'étiage, je n'ai pas osé. Vous avez bien fait, Monsieur le Directeur. Oui, c'est vrai, à Villerest un gros travail a été fait aussi avec des équipes jour et nuit pour étudier tout cela et qu'il n'y ait pas de souci, et il n'y en a pas eu encore une fois grâce à la dextérité de nos équipes. Merci en tout cas.

Pas d'autre prises de parole, ni en visio ni en présentiel ? Si, Nathalie ? Je vous écoute.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

Je voulais vous demander si vous avez été impactés cette année par la problématique des cyanobactéries ? C'est un sujet un petit peu annexe et pour revenir sur le travail des équipes et les documents fournis par l'EPL, je vous remercie vraiment pour toutes les données chiffrées que vous pouvez nous remettre. Vous savez que nous en avons grandement besoin quand on se réunit au Comité de gestion des étiages de Naussac et Villerest et on en aussi besoin quand on parle du Sdage donc vraiment merci. Vos documents sont de vrais supports pour nous les élus qui doivent expliquer comment cela se passe sur le territoire parce qu'on ne nous croit pas trop. Vos documents qui sont vraiment plus techniques et chiffrés, nous aident beaucoup.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci Nathalie. Renaud va vous répondre mais pour ce qui est de Villerest, pour bien connaître ce coin-là, étant maire d'une commune riveraine, grâce aux ultrasons en effet, nous avons fait une très belle année touristique. Mais Renaud va compléter.

INTERVENTION DE M. COLIN

En effet, les deux points d'intervention sont principalement les retenues de Villerest et de Naussac. Des mesures sont réalisées tout au long de l'été, par l'ARS notamment. Pour ce qui est du point principal, il y a eu cet été quelques jours de fermeture de baignade sur le plan d'eau de Villerest, à ma connaissance pas à Naussac. Et donc effectivement les plateformes à ultrasons (9 sur le plan d'eau) ont a priori joué leur rôle.

INTERVENTION DE M. FRECHET

C'est vrai que ces cyanobactéries deviennent un vrai souci. Juste un exemple : je gère à Roanne deux barrages d'eau potable (10 Mm³) qui sont en pleine montagne. A l'amont de ces barrages, il n'y a pas d'agriculture, pas d'élevage, pas d'industrie. Il y a trois maisons pour lesquelles on est très vigilants sur l'ANC. Et on a eu des cyanobactéries. Le barrage existe depuis 130 ans et c'est la première année. Pas en grosses quantités mais il y en a quand même. Personne ne se l'explique. Ce qui veut dire quand même une inquiétude. Alors on peut penser éventuellement peut-être à l'eau de pluie. Mais il y a deux barrages qui sont à 100 mètres l'un de l'autre, il y en a un qui en a, l'autre qui n'en a pas. Et quand il pleut, il pleut pareil. Malgré tout une vraie inquiétude. Et on n'arrive pas à l'expliquer.

Oui, Monsieur BRUN.

INTERVENTION DE M. BRUN

Juste ajouter quelque chose par rapport au barrage de Naussac. Effectivement, on n'a pas eu de problèmes de cyanobactéries constatés par l'ARC. On peut aussi peut-être lier cela à une année en fait où les températures n'ont jamais été trop excessives, ce qui a fait que les cyanobactéries n'ont pas pu se développer. A voir s'il y a un lien entre la température extérieure et les cyanobactéries.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci. On passe au dossier suivant avec Benoît ROSSIGNOL.

4. Fixation du taux 2021 de la redevance soutien d'étiage

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Le financement du soutien d'étiage est assuré par une redevance prélevée auprès de ses bénéficiaires. Le Comité Syndical avait fixé le montant total de cette redevance pour l'année 2021 à hauteur d'un peu moins de 3,7 M€. Il convient de fixer un taux unique pour le calcul du montant de la redevance à payer par chaque usager. Vous avez dans la note les modalités de calcul de ce taux.

Il faut souligner qu'il s'appuie sur des informations sur les volumes prélevés par les différents usagers qui sont transmises et fournies par l'Agence de l'eau Loire Bretagne. Pour 2021, le taux est fixé à 0,0101658 €/m³.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver une délibération prenant acte de ce taux pour la redevance soutien d'étiage 2021.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Ce sont des montants qui avoisinent les 3,4 M€, 3,6 M€, 3,8 M€. On est toujours à peu près sur les mêmes montants. C'est bien sûr validé avec l'ensemble des personnes qui payent cette redevance. Le plus gros contributeur est EDF mais il y a aussi les agriculteurs, les syndicats d'eau, enfin tous ceux qui ont besoin de l'étiage. Tous les usagers payent cette redevance qui nous permet d'entretenir Naussac et Villerest, dans un budget annexe spécifique.

Par rapport à ce taux, y a-t-il des questions ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

5. Travail d'analyse préalable à la réalisation d'une étude de type HMUC sur les axes Allier et Loire

On reste avec Benoît ROSSIGNOL pour une analyse préalable à la réalisation d'une étude de type HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat). On en parle un peu partout. C'est une étude qui est quand même très importante et dans tous les secteurs. Il s'agit là d'une étude préalable, à la demande de Madame la Préfète coordinatrice de bassin.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

En effet, la Préfète coordinatrice de bassin a sollicité l'Etablissement par courrier au mois de juillet pour porter une analyse préalable à une étude HMUC. HMUC est le sigle utilisé sur le district Loire-Bretagne pour parler des études de gestion quantitative en prenant bien en compte les aspect « Hydrologie, Milieux, Usages et Climat ». Effectivement, ce type d'études se développe sur certains affluents. L'Etablissement en porte déjà, sur l'Allier en particulier, également sur le Cher ; mais sur les axes Allier et Loire, il apparaît qu'il y a des interrogations sur la gestion quantitative actuelle et surtout sur son adaptation aux évolutions des usages et du climat. Face à ces interrogations, il est envisagé de réaliser une étude de type HMUC sur les axes Allier et Loire réalimentés.

Cependant, avant d'engager ce type d'étude qui est quand même assez lourd et qui peut être important du point de vue calendrier, du point de vue financier et du point de vue implication, il est demandé de faire un état des lieux des connaissances et de vérifier sur quoi doit porter cette étude au préalable, en fonction de ce qui est déjà connu, de ce qui mériterait d'être acquis comme connaissances supplémentaires et de vérifier surtout quels sont les questionnements associés à cette étude.

C'est pour cela que la Préfète coordinatrice de bassin a sollicité l'Etablissement pour porter une étude préalable, pour faire le bilan des connaissances, vérifier quels sont les questionnements et puis construire un cahier des charges d'une étude HMUC.

Le Président de l'Etablissement a répondu dès cet été à la Préfète coordinatrice de bassin, de manière à ne pas perdre de temps et surtout pouvoir engager cette étude préalable dès 2021.

Au vu de l'enjeu stratégique majeur de la gestion équilibrée de la ressource en eau des deux axes Allier et Loire et de son adaptation aux changements climatiques et socio-économiques ; au vu également de l'implication de l'Etablissement sur ces questions à l'échelle du bassin fluvial, tant à travers la gestion des deux ouvrages structurants de soutien d'étiage, qu'à travers les actions d'animation et d'expertise territoriales qu'il porte (SAGE, études HMUC ou PTGE) ; au vu également de la nécessité d'une analyse préalable avant d'engager le cas échéant une étude de type HMUC ; et puis aussi au vu du soutien qui est indiqué de la part de la DREAL de bassin et de l'Agence de l'eau ; il est proposé de répondre favorablement à la sollicitation de Madame la Préfète coordinatrice de bassin et d'engager cette analyse préalable dès 2021.

Vous avez dans la note les éléments sur la structuration de cette étude et sur le montant envisagé, la prestation ne dépassant pas 60.000 € TTC, pour laquelle on pourra demander également une subvention à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

INTERVENTION DE M. FRECHET

On a bien sûr répondu favorablement à Madame la Préfète qui était d'ailleurs présente au dernier Comité Syndical. On avait beaucoup apprécié. Il y a dans son courrier un paragraphe que je vais vous lire parce que ça fait toujours plaisir. Elle écrit : « *L'Etablissement Public Loire dispose de la légitimité et des compétences nécessaires pour porter ce type d'étude préalable. Il est par ailleurs structuré à la bonne échelle territoire. Je souhaite donc solliciter l'intérêt de votre établissement à assurer la maîtrise d'ouvrage d'une telle étude préalable au lancement d'une étude HMUC sur les axes Loire et Allier.* »

On va bien sûr répondre favorablement et on peut se féliciter aujourd'hui des rapports privilégiés que nous avons avec les services de la Préfecture et bien sûr Madame la Préfète en particulier, et aussi d'ailleurs avec le DREAL de bassin, Monsieur Hervé BRULÉ, que j'ai oublié d'excuser – il avait aujourd'hui une réunion très importante de l'ensemble des DREAL, sinon, comme vous le savez, il est toujours très présent et c'est très appréciable aussi. Il m'a demandé de l'excuser mais, je m'en excuse, j'ai oublié de le faire en début de réunion.

Voilà, donc sur cette étude préalable HMUC, est-ce qu'il y a des questions complémentaires ? En visio ? Je ne vois pas de main levée. En présentiel non plus ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

6. Projet d'aménagement d'intérêt commun pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents

On va vous faire un point, il n'y aura pas de délibération, sur le projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents. Bien sûr, je compléterai avec mes trois collègues : Jean-Paul PAVILLON, Philippe CLEMOT et Xavier DUPONT, les Trois Mousquetaires.

On a pas mal bataillé, on a vraiment fait un gros travail et je tiens à les remercier parce que, pour arriver à la conclusion, au vote favorable, il a fallu expliquer. On a commencé ici-même, le 7 juillet dernier, lors du Comité Syndical où on a approuvé le PAIC à l'unanimité. Ensuite, on est passés à la Commission inondations plan Loire, avec entre autres Jean-Paul PAVILLON et Xavier DUPONT ; On était venus présenter cela avec Xavier en présentiel à Orléans, à l'Agence de l'eau. Nous avons

aussi rencontré James GANDRIEAU, qui est le Président de la Commission. On a donc eu un vote favorable à la Commission, ce qui a déclenché la présentation de ce PAIC en Comité de bassin. Le Comité de bassin s'est tenu la semaine dernière, le 7 octobre. Et nous avons eu un vote assez important : 105 voix pour, 14 contre et 16 abstentions. Donc un très très beau résultat, avec un soutien encore important de Madame la Préfète coordinatrice de bassin et du DREAL de bassin qui sont intervenus, par rapport aux nombreuses questions, et ont pu répondre aussi. Avec bien sûr Jean-Paul PAVILLON, également membre du Comité de bassin. Là, il fallait bien sûr être membre du Comité de bassin pour pouvoir être présent, et je le suis aussi.

De plus, on a depuis reçu trois avis favorables de CLE : SAGE Oudon, Loir et Cher amont ; aussi quatre courriers de soutien assez importants : un du Préfet de la Région Auvergne-Rhône Alpes, Préfet de bassin mais du côté Rhône Méditerranée, mais qui soutenait notre PAIC pour la partie Auvergne-Rhône Alpes qui l'intéresse ; et aussi trois courriers de l'Union Européenne qui sont assez intéressants et qui peuvent laisser aussi espérer quelques soutiens financiers.

Au niveau de ce PAIC, on continue à assumer la gestion de ce qui nous est déjà délégué actuellement. On a déjà des digues en gestion, donc bien sûr on continue ce travail. Avant d'aller chercher du travail ailleurs, on va essayer déjà de bien faire ce que l'on a.

On va continuer les sollicitations pour le financement national qui n'est pas acquis. Cela va donc être un gros travail pour aller chercher ces 80% indispensables par rapport à l'ampleur des risques et des dommages potentiels. On a écrit des courriers aux trois ministres : Intérieur, Transition écologique, entre autres. A noter aussi des démarches de beaucoup d'élus auprès de leurs Députés pour faire remonter cette nécessité de finaliser ces financements tellement importants.

Un gros travail aussi sur les plateformes. Je rappelle, il y a six plateformes de proximité. Trois visites seront faites : le 28 octobre à Angers, le 9 novembre à Nevers et le 16 novembre à Vichy. C'est important aussi. C'est vraiment une valeur ajoutée à ce PAIC, ces six plateformes locales qui vont permettre de pouvoir travailler en proximité sur les territoires, avec des gens qui se connaissent, voire mutualiser, avoir une solidarité par plateforme, ce qui est toujours intéressant.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur le PAIC. Je vais laisser Xavier DUPONT le compléter. Je le rappelle, Xavier est le référent de l'Etablissement par rapport au PAIC.

Xavier, un petit mot ?

INTERVENTION DE M. DUPONT

Tu as tout dit, c'est parfait.

Là, il y a la partie document un peu synthétique. Le PAIC dans son intégralité a dû vous être diffusé. Il est aussi très bien écrit et assez digeste. On s'y retrouve bien. On retrouve aussi dans le texte la finesse des éléments techniques, soulignée tout à l'heure par ma collègue. C'est donc un vrai outil de travail.

Il ne faut pas hésiter à le diffuser aussi aux élus nationaux qui peuvent être un peu sensibles au sujet. C'est un sujet technique et avec le document dans l'ensemble, je pense qu'ils peuvent aussi s'en servir pour faire porter les difficultés que nous rencontrons actuellement sur ces sujets de digues, techniques, en termes de responsabilités pour les présidents d'EPCI, mais aussi par rapport à l'enjeu financier évidemment.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Jean-Paul, un petit mot ?

INTERVENTION DE M. PAVILLON

Le « C » de PAIC, c'est pour « commun » mais je dirais « collectif ». C'est cela que tu évoquais tout à l'heure et c'est ce qui est important dans ce texte. Et c'est vrai que c'est un outil qui nous permet d'aller discuter avec les membres de l'Etat, tu l'as évoqué, il y a un courrier ; on a eu déjà des rencontres avec le Cabinet de Jacqueline GOURAULT ; et puis j'ai pu remettre en mains propres à Barbara POMPILI aussi un élément du PAIC. Et quand on voit cet outil, fait d'une façon commune, je pense qu'on nous regarde d'une autre façon aussi. Et puis, le fait d'être tous ensemble, ça permet d'avancer, on l'espère. Le chemin est encore long quand même. Mais l'outil a été apprécié, au niveau de la Commission inondations plan Loire. Et là, on peut remercier James GANDRIEAU, qu'on avait rencontré au préalable pour lui expliquer la problématique et qui a bien défendu effectivement en Comité de bassin. C'est quelqu'un de Vendée, plutôt sur la submersion mais qui apprend aussi ce qu'est l'inondation. Et donc je pense que c'est aussi quelque chose d'important.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Philippe, un petit mot ?

INTERVENTION DE M. CLEMOT

Les Trois Mousquetaires !

INTERVENTION DE M. FRECHET

Les Trois Mousquetaires, oui.

INTERVENTION DE M. CLEMOT

Tout a été résumé alors je ne vais pas vous embêter avec ça. Il suffit de relire le fascicule.

Ce qui m'intéresse, c'est le mot « solidarité », « commun » et « travailler ensemble ».

INTERVENTION DE M. FRECHET

Ce PAIC a vraiment été coconstruit. Entre le PAIC qu'on avait imaginé, il y a trois ou quatre ans ?

INTERVENTION DE M. EUDE

Fin 2015.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Fin 2015, vous voyez. Le PAIC qu'on avait imaginé il y a trois ou quatre ans et le PAIC aujourd'hui, ce n'est pas du tout le même. C'est donc vraiment en travaillant tous ensemble, en écoutant, qu'on a créé ce PAIC, ce qui a été important aussi au niveau et de la Commission inondations et du Comité de bassin. On n'arrive pas avec un dossier tout prêt qu'on a fait dans un coin, on l'a coconstruit et ça c'est important.

On nous a beaucoup parlé du transfert de compétence. Ça a été un peu un des dadas de l'Etat aussi, qui aurait bien voulu un transfert de compétence. Nous on a dit que non, que ce n'était pas possible parce que c'est trop tôt. On doit plutôt rassurer.

C'est une compétence nouvelle avec des coûts énormes. On a préféré déléguer ça dans un premier temps. Bien sûr nous on est ouverts, on est prêts à ce qu'il y ait ce transfert de compétence. James GANDRIEAU a expliqué lors du Comité de bassin que c'était une course de haies. Les haies il faut les passer une à une et dans l'ordre. J'ai bien aimé, c'était une belle image, qui, je trouve, résume tout.

Donc voilà, on vient de passer quelques haies. Il y en a encore à passer mais il ne faut pas aller trop vite, il ne faut pas en oublier une parce que là on pourrait tomber et se faire mal. On y va à notre rythme, très bien. On a un soutien total de l'Etat. Là aussi, on l'a coconstruit, ce n'était pas évident

au début. On s'est rencontrés, on avait rencontré l'ancien Préfet de bassin, on travaille maintenant avec la nouvelle Préfète de bassin. On a quand même une chance, c'est que notre Préfète de bassin a une sensibilité « eau », c'est quand même intéressant. Quand on lui parle eau, elle comprend ce qu'on lui dit et elle est en plus très intéressée, tellement intéressée que j'ai eu l'honneur de la recevoir sur mes terres à Renaison, aux barrages dont je vous parlais tout à l'heure, pour inaugurer il y a une dizaine de jours une « maison de l'eau », ce qui prouve aussi que c'est quelqu'un qui se déplace, qui va sur les territoires sur l'ensemble du bassin et ça fait vraiment plaisir. On a beaucoup de chance. On va je pense pouvoir bien continuer.

Et puis merci à Monsieur le Directeur et toutes ses équipes parce que c'est un énorme travail.

On nous a reproché aussi de démarrer avec des CDD, avec peu de personnel. On leur a expliqué qu'on a un budget très contraint et on ne va pas mettre une armée mexicaine pour combattre rien du tout, donc on y va petit à petit, à mesure qu'on a des territoires qui adhèrent à la démarche. Et on a pu démontrer la réactivité que l'on avait et se mettre en route très vite.

On a expliqué tout cela et ça s'est très bien passé. En effet, James GANDRIEU nous a bien aidé et absolument tout le monde, une fois que tout le monde avait compris. En fin de compte, PAIC, ce mot fait un peu peur. Qu'est-ce que c'est ? Ce n'est pas un terme qu'on a inventé, c'est dans la loi. Mais voilà, une fois que tout le monde a bien compris, on est suivis.

N'hésitez pas, vous, à travailler avec vos parlementaires, à en parler aussi autour de vous. Plus on sera nombreux sur ce PAIC, plus on sera forts.

Merci en tout cas, merci à tout le monde.

Oui, Monsieur ORGELET.

INTERVENTION DE M. ORGELET

Un mot déjà pour vous remercier pour le PAIC qui est un travail de qualité. On s'est sentis écoutés sur ce PAIC. On avait demandé par exemple une antenne à Blois parce que c'était plus facile en gestion, chose qu'on a eue. Et c'est vrai que cela permet de travailler de manière collective. Il y a peu, on a reçu la convention de transfert de gestion des digues entre l'Etat et les EPCI et c'est vrai qu'on a eu un vrai étonnement de ressentir pour l'instant une absence d'écoute des préoccupations locales des EPCI du val de Loire qu'on avait portées dans notre motion commune et que vous avez fait apparaître, vous, dans ce PAIC. Notre souhait, pour l'instant, est de ne pas nous précipiter à la signature de ce document de convention et surtout de conserver une unité dans nos EPCI pour pouvoir discuter ensemble avec l'Etat et signer collégalement ce document. Cela me semblait important de le rappeler. Je pense qu'il est indispensable qu'on travaille *collectif* si on veut pouvoir avoir les moyens de protéger nos populations parce que derrière le transfert de moyens, c'est quand même ça qui se joue, c'est la capacité à protéger correctement nos populations locales. Je voulais évoquer cela, cette nécessité de s'attendre et de dialoguer avant la signature de cette convention pour être en capacité demain d'avoir les moyens de protéger notre population.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Vous avez tout à fait raison. Et je l'ai dit tout à l'heure en introduction, n'oublions pas que nous n'avons toujours pas la certitude des financements, d'abord des digues domaniales, et des digues non domaniales. On nous parle souvent des digues domaniales mais pas seulement. Il y a à peu près 50% de digues non domaniales et il va bien falloir les gérer aussi. Il ne faut pas lâcher, il faut vraiment qu'on obtienne ce financement parce que certains petits EPCI – quand je dis « petits », ce n'est pas péjoratif, loin de là – même avec une taxe GEMAPI, auront du mal à financer ces 20%. On n'ose pas trop le dire mais on est encore loin des 80%.

80%, c'est vraiment le but mais il va falloir encore relever les manches et là, je pense qu'on a besoin de l'ensemble des membres du Comité pour porter la bonne parole afin qu'on ait cet argent indispensable.

INTERVENTION DE M. GUERIN

Je voulais remercier aussi Monsieur le Directeur qui nous avait bien informés sur ce qu'était le PAIC pour Montluçon. On vient d'avoir l'information que les ouvrages qui protégeaient la ville sont des digues. C'était un préalable à tout travail qui est devant nous. Et je viens de noter que vous avez signalé que la plateforme de Vichy se réunirait le 16 novembre. Je voudrais savoir si on sera bien convoqués, pour ne pas passer devant, ce qu'on avait malheureusement fait la première fois, manquant d'informations. Montluçon sera bien dans la boucle ?

INTERVENTION DE M. FRECHET

Invité, oui, oui.

Il n'y a pas de vote. Est-ce qu'il y a d'autres questions, en visio, sur ce PAIC ?

Merci encore à tout le monde. On compte vraiment sur l'ensemble des membres du Comité pour nous aider à avancer sur le PAIC. Il faut vraiment que ce soit une réussite.

7. Portage de la phase de préfiguration du Contrat Vert et Bleu sur le secteur du Cher montluçonnais

Laurent BOISGARD va nous en parler.

INTERVENTION DE M. BOISGARD

Merci Monsieur le Président.

Le secteur de la vallée du Cher sur le Montluçonnais a été identifié dans le schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes comme l'un des territoires à privilégier pour la mise en place d'un contrat Vert et Bleu. C'est un outil régional par la Région AuRA.

Dans le cadre de la phase d'élaboration du Contrat Territorial milieux aquatiques du Cher montluçonnais, portée par l'EP Loire, les acteurs du territoire ont validé le principe de couper ces deux démarches, avec pour objectifs principaux :

- De réaliser un diagnostic partagé notamment sur la trame verte ;
- D'affiner la gouvernance ainsi que le périmètre de ce futur contrat Vert et Bleu, avec notamment la possibilité de l'étendre à des territoires voisins sur lesquels des CT sont également menés ;
- De définir les enjeux et les objectifs afin d'y proposer un plan d'actions pluriannuel permettant d'atteindre ces objectifs.

Compte tenu des multiples intérêts à mener conjointement à cette échelle, sur ce même territoire, la préfiguration de ces outils contractuels, il est proposé d'autoriser l'Etablissement à faire acte de candidature auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour assurer ce portage du contrat Vert et Bleu en plus de celui du contrat territorial, et bien entendu de solliciter également les subventions auprès des différents partenaires qui pourraient nous accompagner.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes, si vous n'êtes pas dans le contrat Vert et Bleu, vous n'avez pas de financement. D'où l'intérêt d'y être.

Mais malheureusement, tout au début, il y avait des territoires qui ne pouvaient pas y être parce qu'ils n'avaient pas été répertoriés dans le contrat et nous, vers chez moi, dans le Roannais, il y a des endroits où il y aurait besoin mais ils n'avaient pas été répertoriés du début et ils ne peuvent pas.

On a la chance d'y être donc on va y aller en courant parce que les aides de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sont assez importantes et c'est un plus pour ce contrat territorial et ce territoire.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Oui, Jean-Pierre.

INTERVENTION DE M. GUERIN

Est-ce que l'EP Loire compte aussi assister pour retrouver le bureau d'études, les enquêtes de prix et les analyses valeur ? Parce qu'il faut aussi avoir des techniciens qui soient capables de mener ces démarches-là. Est-ce qu'on aura aussi le bénéfice de cette prestation sur le contrat avec le PETR et l'EP Loire ?

INTERVENTION DE M. BOISGARD

Oui, tout à fait. Madame Lorraine LEVIEUGE, qui est située sur place, va effectivement permettre de mener les prestations nécessaires, comme on le disait, au diagnostic territorial qui permettra d'arriver à la programmation que nous évoquions du plan d'actions détaillées à terme. C'est bien l'idée, Monsieur GUERIN, vous l'avez à côté de vous effectivement à Montluçon pour vous accompagner en la matière et, en tant que Président du Comité de pilotage, vous saurez je pense faire le nécessaire.

INTERVENTION DE M. GUERIN

D'autant plus qu'entre les CT et ces contrats Vert et Bleu, on a une concomité d'études. Il est intéressant de ne pas faire deux fois le même travail. Je me félicite que Lorraine LEVIEUGE soit également impliquée dans ces enquêtes-là. Merci.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci Jean-Pierre et puis merci à Laurent BOISGARD qui fait un travail très important sur l'ensemble des territoires. Donc merci à vous.

Pas d'autres questions ? Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ? En visio non plus ? Je vous remercie.

8. Projet LIFE « Loire Forézienne »

On va parler du projet LIFE « Loire Forézienne ». Alors je ne prendrai pas part au vote parce que je pilote ce dossier dans le Département de la Loire, en tant que Vice-Président du Département. Tout le monde ne connaît peut-être pas le LIFE, on va vous expliquer ce que c'est et ce qu'il en est. C'est Benoît ROSSIGNOL qui nous en parle.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

C'est un projet qui se situe dans le Département de la Loire, avec pour objectif principal de s'attaquer aux causes du dysfonctionnement du système fluvial, du fleuve Loire, et de permettre ainsi une renaturation de site favorable au retour d'habitats d'intérêt communautaire.

Le projet est porté par le Département de la Loire. Il consiste à mettre en œuvre un programme d'actions de restauration de la dynamique fluviale.

Le projet est globalement organisé sur 7 ans, pour environ 6 M€, avec les différentes actions qui sont prévues.

Le programme LIFE est l'instrument financier de la Commission européenne pour le soutien aux projets dans les domaines de l'environnement et du climat.

Le Département de la Loire souhaite déposer une candidature dans le cadre de ce programme LIFE.

Il est envisagé une participation de l'Etablissement à ce projet en tant que bénéficiaire. L'Etablissement pourrait porter une action de diffusion large des résultats de ce projet, à l'issue du programme LIFE, puisqu'il y a dans ce programme d'actions certaines actions qui ont un caractère innovant et expérimental, dont il sera intéressant de pouvoir restituer les résultats, en vue soit de retour d'expérience soit de répliation ailleurs.

L'implication pour l'Etablissement serait de l'ordre de 45.000 € environ.

Le Comité Syndical avait déjà donné une manifestation d'intérêt sur une précédente configuration de ce projet, en 2019. Il s'agit là d'une nouvelle « mouture » qui a été élaborée, complétée et enrichie, et il est proposé au Comité Syndical de confirmer la participation de l'Etablissement en tant que bénéficiaire de ce projet LIFE « Loire Forézienne » et d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes, puisque pour un projet LIFE il y a ensuite un conventionnement entre les partenaires et la Commission européenne.

INTERVENTION DE M. FRECHET

C'est un appel à projet. On a déjà candidaté deux fois et on n'a pas été retenu. La première fois, c'était vraiment pour voir comment ça fonctionnait ; la deuxième fois parce qu'il nous manquait en fin de compte entre autres le soutien officiel des partenaires. Parmi les partenaires, il y a :

- L'Etablissement, ce qu'on fait aujourd'hui ;
- Deux EPCI (Loire Forez et Forez-Est), Forez-Est a déjà donné son accord, Loire Forez c'est en cours ;
- L'Etat (DDT) qui nous suit bien sûr sur ce dossier ;
- Les carriers de la Loire, qui sont prêts à travailler. Un simple retour des choses, j'allais dire, parce que sur cette portion-là il y a à peu près 5 Mm³ de matériaux qui ont été enlevés ces dernières années et c'est ce qui a un petit peu abîmé notre fleuve Loire sur cette portion. Donc, aujourd'hui, ils sont prêts à participer pour nous aider à remettre des matériaux ;
- L'Université de Lyon, en tant qu'expert scientifique ;
- FNE Loire, qui gère une maison en bord de Loire, assez intéressante, d'où il est possible d'observer des oiseaux, où beaucoup de gens viennent ; ils sont aussi partenaires avec nous autour de la table.

Il y a des réunions assez sympathiques quand vous avez FNE d'un côté et les carriers de l'autre..., mais justement c'est tout l'intérêt de pouvoir faire travailler tout le monde ensemble et tout le monde a envie d'aller dans la renaturation de notre fleuve, que ce soit le fond ou les abords. C'est un gros travail.

Là il faut aller vite parce qu'on saura en novembre si on est retenu ou pas sur la première partie. Si on n'est pas retenu, on arrêtera, parce que ça fait trois fois. On a aussi le ministère qui a ciblé deux ou trois LIFE en France, dont nous, et qui nous aide un petit peu à monter ce LIFE. C'est un dossier énorme qui doit aussi être traduit en anglais. Une fois qu'il sera fini, il faut nous laisser quelque temps pour trouver quelqu'un pour le traduire en anglais. Mais cela vaut le coup financièrement et l'enjeu aussi est vraiment intéressant.

Du coup, il y a un contrat territorial qui va être mis en place avec l'Agence de l'eau sur ce territoire où il n'y a rien du tout pour l'instant. Il y a plein de choses qui en découlent. On y croit vraiment et on fait tout pour réussir, et je remercie l'Etablissement aussi de participer, et c'est normal de part ses connaissances et la valeur ajoutée qu'il nous apporte sur ce dossier dans les réunions.

Je ne participerai pas vote, vous vous en doutez bien.

Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'informations complémentaires sur ce LIFE ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie et on vous tiendra bien sûr au courant la prochaine fois. On doit savoir en novembre si on est retenu ou pas. Je vous dirai donc si ça s'arrête là ou si on continue. Merci en tout cas de votre soutien.

9. Subventions « Patrimoine »

Quelques subventions « Patrimoine ». C'est Renaud COLIN qui nous parle de 5 subventions.

INTERVENTION DE M. COLIN

Merci Monsieur le Président.

Dans un premier point, deux projets de développement touristique :

Le premier, qui concerne directement l'Etablissement Public Loire, puisque le Comité Syndical du mois d'octobre 2020 avait autorisé la conception et la réalisation de visites virtuelles pour les ouvrages de Naussac et de Villerest, avec comme objectif de pouvoir offrir au grand public une visite de ces sites puisqu'ils ne sont plus accessibles au grand public pour des raisons de sécurité.

Les visites virtuelles sont focalisées sur le fonctionnement des deux ouvrages en proposant une présentation qui a pour objectif d'être vulgarisée et accessible autour de cinq grands chapitres : situation, présentation, fonctionnement, vie du barrage et parcours 360°.

Elles ont été conçues pour être visionnées sur place. Il n'est pas prévu, même si cela est possible, de les diffuser sur Internet. C'est aussi la raison pour laquelle, dans le cadre de cette prestation, le prestataire nous a recommandé des modes de diffusion sur place, avec le matériel correspondant, et d'ailleurs des échanges ont déjà eu lieu avec l'office de tourisme de Langogne pour ce qui concerne le barrage de Naussac, pour voir comment les choses peuvent être organisées sur le site, accueillir du public, des groupes notamment, dans la perspective de la saison touristique 2022.

INTERVENTION DE M. BRUN

Cela correspond tout à fait à la demande formulée par l'office de tourisme de Langogne, pour répondre à la demande de visites des gens qui viennent sur place et interrogent par rapport au fonctionnement du barrage de Naussac. Je l'ai visionné puisque vous me l'avez envoyé déjà et effectivement je pense que c'est un bel outil.

INTERVENTION DE M. COLIN

Effectivement, il n'y a dans la note que des captures d'écran. Ça dure une vingtaine de minutes sur chacun des ouvrages et ça paraissait un peu long pour le diffuser aujourd'hui. Mais on va envoyer à chacun des délégués de l'Etablissement le lien permettant de visionner les deux visites virtuelles.

Le deuxième point concerne des actions intégrées de développement sur des sites départementaux pour la période 2020-2021 du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

L'Etablissement a été sollicité par le Département de la Haute-Vienne pour participer financièrement

à des actions intégrées de développement touristique sur des sites dont il est propriétaire, en l'occurrence deux sites touristiques : le lac de Saint-Pardoux et l'étang de La Pouge. Le Conseil Départemental sollicite la prise en compte d'une partie du financement de l'aménagement de ces sites pour des actions qui concernent : l'aménagement des bords du lac, des aménagements paysagers pour le lac de Saint-Pardoux, et la mise en place d'une passerelle piétonne pour l'étang de La Pouge, des investissements qui sont estimés à 400 k€. Le Conseil Départemental de la Haute-Vienne sollicite l'Etablissement à hauteur de 2,5%, soit 10 k€.

Je continue avec les autres demandes de subventions, plus classiques.

Club Athlétique Langonnais (Lozère)

Le club a organisé le 26 septembre dernier le Naussac Run Nature qui a réuni environ 150 participants à l'occasion de deux courses. C'est une manifestation sportive et il est précisé que l'Etablissement avait déjà été sollicité pour cette même manifestation en 2020 mais elle n'avait pas pu se dérouler en raison du contexte sanitaire. L'Etablissement avait accordé une subvention de 1.500 € et c'est cette demande qui est à nouveau présentée.

La Lozérienne de VTT

Une autre demande sur le même secteur qui concerne également une subvention qui avait été accordée pour une course cycliste, la Lozérienne de VTT, organisée par LVO Sport Event, qui se déroulera à Naussac à la fin du mois d'octobre (29/31) et plus particulièrement à Langogne le 30 octobre, autour du lac de Naussac.

La dernière compétition de ce type a été organisée en 2019. Elle réunissait 300 participants. Le Comité Syndical du mois de février 2020 avait autorisé une subvention de 3.000 € pour cette manifestation. C'est ce même montant qui est sollicité à nouveau pour cette manifestation qui se déroulera fin octobre, pour un budget total de 53.400 €, soit 5,62%.

Maison de Loire d'Indre-et-Loire (37)

Une autre demande a été émise par la Maison de Loire d'Indre-et-Loire qui a organisé et organise les semaines de l'eau 2020-2021 à destination des scolaires et du grand public via des modules d'animation et des conférences.

Elle sollicite l'Etablissement à hauteur de 2.376 €, soit 10%. Cependant, le règlement budgétaire et financier de l'Etablissement indique qu'une subvention peut être octroyée jusqu'à une hauteur de 5% pour une manifestation de ce type.

Il est proposé de ramener la subvention à 5%, soit 1.188 €.

Ville d'Orléans (45)

Autre demande, qui émane de la ville d'Orléans pour le Festival de Loire qui a été organisé du 22 au 26 septembre. Il s'agit du plus grand rassemblement de la marine fluviale sur les quais de Loire, avec de nombreuses animations.

La ville d'Orléans sollicite une subvention de 5.000 € pour l'organisation de ce festival.

A noter que c'est le même montant qui est sollicité depuis 2013.

A noter également un point plus propre à l'Etablissement public Loire puisque l'occasion a été prise par l'Etablissement de ce festival pour présenter une exposition sur les grilles du siège de l'Etablissement sur les quais à Orléans, intitulée « *Cartagogeau sur le bassin de la Loire et ses affluents* ». Certains l'ont peut-être vue tout à l'heure à l'occasion du déjeuner. Elle reste accrochée jusqu'à la fin du mois de novembre. Il est également possible de prêter cette exposition aux collectivités qui le souhaiteraient. Et j'ai oublié de le préciser dans la note mais elle est également visible et téléchargeable sur le site Internet de l'Etablissement.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Oui, en effet, toujours de très belles expositions sur les grilles de l'Etablissement, qui donnent

beaucoup d'informations, et là c'était le moment rêvé, vu le monde qui passe devant, de pouvoir montrer ce qu'on sait faire à l'Etablissement. Donc bravo à la chargée de communication de l'Etablissement. C'était vraiment très intéressant.

Voilà, 5 subventions habituelles. Je rappelle, on a un budget annuel de 50.000 €. Avec ce qu'on va passer aujourd'hui, si vous en êtes d'accord, on serait à peu près à 32.000 €. Vous voyez, on fait donc très attention.

Je rappelle une des règles très importantes : on donne au maximum le montant minimum d'un autre établissement (Conseil Départemental, Conseil Régional, etc.). Donc s'il nous est demandé 5.000 € et que, par exemple, le Département donne 3.000 €, au maximum on donnera 3.000 €. On ne donnera pas plus.

Encore une fois, on vient en soutien, on n'a pas des budgets énormes. Mais je pense que c'est intéressant pour l'Etablissement d'être présent sur l'ensemble du territoire, à l'amont, au centre ou à l'aval, par rapport aux manifestations qu'il peut y avoir. C'est un petit coup de pouce, tant qu'on pourra. On le passe toujours au budget supplémentaire, en décisions modificatives, parce qu'au budget primitif on attend le résultat. Si on peut, on continuera à le faire parce que je pense que c'est important d'être présent aussi sur nos territoires et au niveau associatif.

Oui, Nathalie ROUSSET. J'ai vu la petite main.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

Monsieur le Président, Daniel, tu as déjà répondu à ma question mais quand même je voulais réinterroger l'Assemblée, pas pour cette fois-ci mais je pense qu'on a une réflexion à terme à avoir. Vous savez qu'à chaque fois qu'on est en train de rediscuter des demandes de subventions que fait l'Etablissement pour son propre fonctionnement et ses missions, c'est toujours très compliqué et notamment envers certaines collectivités qui ont un peu freiné pour rejoindre l'Etablissement alors que l'Etablissement a un rôle sur leur territoire. Mais quand je vois les demandes d'accompagnement qu'on a et vers lesquelles on va à chaque fois, je voudrais vraiment qu'on puisse faire un travail de savoir qui cofinance aussi ces activités-là parce que parfois par ricochet, un établissement qui finance lui-même l'EPL, finance aussi à une certaine hauteur ces différentes activités demandeuses et donc cela revient à quelque part à ce que le cofinancement de l'établissement qui a financé l'EPL refinance l'activité pour lequel il a aussi émis un financement et je trouve que l'on multiplie des financements qui viennent à l'origine des mêmes sources mais avec des seuils, donc cela fait dépasser les seuils. Donc je pense qu'il faudrait qu'on s'interroge là-dessus maintenant que l'argent est devenu un peu plus rare pour le fonctionnement de nos collectivités.

INTERVENTION DE M. FRECHET

C'est une question qu'on se pose tous les ans. Est-ce qu'on arrête, est-ce qu'on continue, à quelle hauteur ?

Je vais prendre un exemple : pour la Lozérienne de VTT, le budget fait 53.400 €, les inscriptions 27.500 €, les sponsors 6.750 €, les collectivités 7.500 €, la Région Occitanie 5.000 €, le Conseil Départemental 3.000 € et nous 3.000 €. C'est nous qui décidons de mettre 3.000 € mais c'est le maximum.

Et, mettons, pour la Maison de Loire : il y a 23.758 € de budget et nous, on met 2.376 €, donc 10%. Et le coup d'avant, c'était 5%.

Bien sûr, tout à fait d'accord pour en rediscuter lors du budget supplémentaire que nous passerons en 2022.

Oui, Madame.

INTERVENTION DE MME GUGLIELMI

Je découvre ces subventions et c'est vrai qu'il y a des choses qui posent question. Vous l'avez évoquée, la Lozérienne de VTT. Autant je trouve que la Maison de la Loire, que la fête de Loire à Orléans, sont vraiment en lien avec l'activité de l'Etablissement public Loire, autant j'ai du mal un petit peu à comprendre une activité sportive de VTT. Je suis un peu surprise.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Votre surprise est compréhensible, jusqu'au moment où on intègre le fait que l'une des principales interventions de l'Etablissement est son intervention au titre du soutien d'étiage et de l'écrêtement des crues, assurés par des ouvrages qui sont situés sur l'amont du bassin et qui interviennent donc au bénéfice de ceux qui sont en Loire moyenne et en Loire aval.

Au moment du « pacte » passé entre les collectivités, il avait été indiqué qu'un des éléments qui permettaient l'ancrage territorial d'infrastructures de ce type-là était de ne pas oublier qu'il y avait des gens qui avaient des activités sur ces territoires-là et que même si c'était modestement, il fallait donner quelques signaux de l'intérêt qu'on portait au regard des politiques de valorisation touristique sur ces sites-là.

Effectivement, si on les regarde comme des éléments de valorisation touristique, ce que sont ces activités, elles rejoignent en quelque sorte les efforts déjà consentis par les collectivités autour de la retenue pour valoriser leur territoire.

C'est une réponse à la demande de ces territoires-là qui, par définition, supportent un certain nombre d'inconvénients liés aussi à ces infrastructures, et c'est un *montant* modeste parce que les budgets dont on parle, par exemple sur le barrage de Naussac, c'est de l'ordre de 15.000 € par an, mais qui donne un signal malgré tout. Ce à quoi fait attention l'Etablissement, c'est que les activités proposées soient toutes en conformité avec les lignes directrices de l'Etablissement, c'est-à-dire des pratiques compatibles avec les sites, les espaces, et non pas des choses qui seraient en contradiction avec ce qui est fait en termes de gestion du foncier de l'Etablissement.

Mais c'est un élément d'explication et je pense que l'élu de la Lozère y répondra beaucoup mieux que moi.

INTERVENTION DE M. BRUN

Je peux intervenir mais très rapidement, d'abord pour remercier Monsieur le directeur. Effectivement, il y a une notion de soutien aux territoires *[Inaudible] – [...] et qui a mobilisé à un moment donné 1 000 hectares [...] On a besoin d'avoir des signaux de soutien. C'est aussi prendre en considération notre territoire [...]*

INTERVENTION DE M. FRECHET

C'est une très bonne question. Ça permet en effet à tous les nouveaux arrivants de comprendre un peu toute l'histoire. C'est vrai que Villerest est un peu dans ce cas-là.

Vous verrez, on donne une petite subvention au trial annuel de Villerest. Auparavant, on avait des gorges assez magnifiques qui aujourd'hui sont *sous l'eau* déjà depuis quelques années. Ce n'est pas une compensation, parce que quelques milliers d'euros ne suffisent pas, mais comme l'a dit le Directeur, c'est un petit geste. Et puis, sans faire injure à personne, je pense que les 3.000 € à la Lozérienne VTT font certainement plus plaisir que les 5.000 € du Festival de Loire à Orléans où le budget est sans commune mesure. Mais c'est important aussi d'être à Orléans, d'être au Festival de Loire. Donc c'est ce qu'on fait.

On essaye vraiment d'être le plus équitable possible par rapport à ces subventions qui, encore une fois, sont très minimales. Pour l'instant, on est à 30.000 € sur l'ensemble de notre budget pour l'année 2021. Mais cela nous permet aussi d'être présent sur les territoires. Ça me fait penser un petit peu parfois à la petite subvention qu'on a en tant que Conseillers Départementaux, le soutien aux associations, où on donne 300 €, 500 €. C'est le petit plus qui fait que. Mais votre question était pertinente.

Par rapport à ces subventions, est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y en a pas, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

10. Gestion du patrimoine foncier

Benoît ROSSIGNOL va nous parler des autorisations de passage, des occupations. Ce sont des renouvellements. Elles sont toujours limitées dans le temps, bien sûr, pour qu'on puisse apprécier comment ça se passe, et le plus souvent, elles sont en effet renouvelées.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

On s'inscrit dans la continuité de ce qui vient d'être dit puisque cela concerne là encore l'ancrage territorial autour des retenues de Naussac et de Villerest. Il y a cinq délibérations qui concernent pour trois d'entre elles le site de Naussac et deux le site de Villerest.

Naussac

Ce sont des conventions qui concernent le foncier et qui sont sans incidence financière.

Nouvelle convention autorisant le CCHA à aménager des sentiers sur des parcelles de l'Etablissement

Une demande de la Communauté de Communes du Haut Allier, dans le cadre de la réalisation d'un sentier pédestre autour de la retenue, projet qui est déjà un petit peu ancien et qui se déroule sur la durée. Il y a déjà eu une convention entre l'Etablissement et la CCHA pour permettre de l'autoriser à implanter et à aménager un sentier sur des parcelles de l'Etablissement. La CCHA souhaite engager des tranches complémentaires et il est donc proposé d'autoriser l'occupation temporaire de parcelles de l'Etablissement par la Communauté de Communes, à titre gratuit en contrepartie de l'entretien des parcelles sur les tronçons concernés, sous réserves notamment – un des sujets importants – de la prise en compte par la Communauté de Communes des différentes autorisations déjà accordées, parce qu'il peut y avoir différents projets dans le temps qui se déroulent sur ces parcelles ; et de la prise en compte également des contraintes du règlement d'eau, réserve que l'on met pour chaque convention qui concerne l'occupation du foncier autour des retenues.

Renouvellement de la convention d'occupation de parcelles situées en rive droite du seuil de l'Allier sur la commune de Pradelles

La deuxième demande concerne l'occupation de parcelles situées en rive droite du seuil de l'Allier, sur la commune de Pradelles, pour autoriser Madame GOUBERT à utiliser ces parcelles à des fins de pâturages d'ânes, dans le cadre du développement d'une activité touristique de randonnée avec des ânes.

Demande du Club athlétique Langogne

Pour autoriser le passage sur les berges du plan d'eau de Naussac du trail qui est organisé par ce club chaque année. Il y a là aussi déjà eu une convention et il est proposé à nouveau d'autoriser ce passage. La dernière édition de ce trail s'est déroulée le 26 septembre, récemment.

Villerest

FFR 42

La première demande concerne l'occupation de parcelles propriété de l'Etablissement pour utiliser un sentier existant à des fins de randonnées et de promenade autour du plan d'eau de Villerest, pour signer une convention quadripartite avec l'Etablissement mais aussi l'office de tourisme Forez-Est, la commune de Saint-Jodard, sur laquelle se situent ces parcelles, et le Comité FFRandonnée Loire.

Renouvellement de la convention d'occupation de M. et Mme ROBERT

Enfin, une convention d'occupation pour l'utilisation d'une parcelle sur des terrains situés en bordure de la retenue de Villerest pour la réalisation et l'entretien d'un potager.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Voilà, donc des renouvellements de conventions et d'occupation. J'irai quand même voir à Villerest si je peux avoir deux ou trois courgettes et des haricots. Maintenant que j'ai le nom et l'adresse, je vais aller voir quand même !

On en aura d'autres. Encore une fois, on a beaucoup de demandes de gens qui voudraient récupérer ces terrains et bien sûr il n'en est pas question, c'est le domaine public et on tient à conserver ces terrains. En revanche, que cela puisse aider, qu'ils entretiennent, qu'ils puissent passer, c'est normal. C'est la vie aussi des territoires et là-dessus il n'y a aucun problème.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des demandes supplémentaires ? Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

11. Affectation de crédits de reports

Zoé va nous parler d'affectation de crédits de reports. En même temps, ce serait peut-être bien pour les nouveaux élus qu'elle nous explique un petit peu, en deux minutes, d'où viennent ces reports. Nous, les anciens, nous sommes habitués, on en parle régulièrement, mais les nouveaux se demandent peut-être ce que c'est.

INTERVENTION DE MME DECOLLY

Merci Monsieur le Président.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Enlevez peut-être votre masque, si cela ne vous embête pas, parce qu'on a du mal à entendre.

INTERVENTION DE MME DECOLLY

Pratiquement à tous les Comités syndicaux on vous évoque ces affectations de crédits de reports. Ce sont des sommes disponibles qui sont issues d'anciennes opérations auxquelles il n'a pas été donné suite et pour lesquelles nous proposons aux collectivités de venir « piocher » pour financer des opérations en maîtrise d'ouvrage Etablissement territorialisée pour lesquelles nous finançons par subvention des collectivités. Ces crédits de reports sont proposés en remplacement des subventions réclamées pour financer nos opérations en maîtrise d'ouvrage territorialisée.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Comme l'a dit Zoé, vous le verrez pratiquement à chaque fois. Il y a cette somme qui a été bloquée pour ces opérations qui ne se feront pas, donc chaque fois qu'il y a besoin, on prend sur ces montants pour soulager en effet les finances et puis pour arriver petit à petit à éteindre ce montant-là. Merci en tout cas de ces explications.

INTERVENTION DE MME DECOLLY

Vous avez vu les opérations historiques, ce sont celles de Chambonchard, de Basse Loire et du Veurdre.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Tout à fait.

INTERVENTION DE MME DECOLLY

Alors, ici, c'est un montant assez anecdotique mais dans le cadre de ce mécanisme de l'affectation des crédits de reports en vigueur, nous vous proposons de donner une suite favorable à la demande du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire pour un ajustement du montant prélevé sur ces crédits, en arrondissant : 1.329 € seraient prélevés alors qu'à l'origine étaient prévus 1.186 €.

Le mécanisme veut que l'on délibère à chaque fois. On vous propose de donner une suite favorable à cette somme supplémentaire de 143 € qui viendrait financer l'opération 2020 de suivi de la colonisation du bassin du Cher par l'anguille.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci. C'est important, en effet, d'être précis. C'est l'argent des collectivités.

Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

De la même manière, s'agissant d'argent de collectivités, il y a le schéma qui figure dans la note qui montre qu'à certains moments le montant est réabondé. Pourquoi ? Parce que les opérations réalisées, si elles l'ont été à moindre coût, évidemment l'argent est réinjecté au profit de la collectivité, de telle sorte que pas un centime d'euro appartenant à une collectivité ne lui échappe.

Administrativement, vous voyez ce dont il s'agit, on prend des délibérations pour des sommes quelquefois modestes mais cela permet une traçabilité totale du centime d'euro de chaque collectivité dans le cadre de l'utilisation de ces reliquats de crédits.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci pour ce complément d'information. Pas d'autres questions ? Pas de prises de parole ? Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

12. Autorisations d'engagement (AE) et de programme (AP)

Clôture d'autorisations de programme et d'engagement

Microcentrale du REALS sur le site de Naussac

Il avait été décidé de mettre une microcentrale du REALS sur le site de Naussac. Il y avait déjà quelques années qu'on regardait cela et qu'on travaillait dessus. C'était un projet qui était parti à 2,7

M€, réévalué à 3,6 M€ en 2018, et qui aujourd'hui monte encore. On s'aperçoit que la rentabilité n'est plus là. En plus, avec de nouvelles contraintes importantes par rapport à la biodiversité, par rapport aux poissons, il faut encore des grilles supplémentaires qui sont très compliquées à mettre en place, pour que les poissons ne tombent pas dans les turbines, entre autres. En plus, avec le nouveau SDAGE et le PLAGEPOMI, qui sont toujours en discussion. Donc, on ne sait pas exactement ce qu'il va en être, une réglementation qui n'est pas finalisée, des obligations environnementales réglementaires qui sont de plus en plus importantes, une recette qui est plutôt en baisse. Alors peut-être que demain, vu ce qu'il se passe au niveau de l'énergie, cela pourrait remonter, mais pour l'instant on ne sait pas. C'est pour cela qu'on ne vous demande pas d'arrêter mais simplement de suspendre ce projet, parce qu'aujourd'hui, financièrement, on est à un peu plus de 5 M€ et ça ne serait pas raisonnable de partir dans cette microcentrale. On va attendre de voir comment ça se passe, que le SDAGE soit mis en place, qu'on regarde un petit peu la nouvelle réglementation ; voir si on peut rentrer dedans et voir si les coûts n'explorent pas. Parce qu'avec une rentabilité à 30 ans, cela ne présente aucun intérêt ni financier ni environnemental. Cela n'a vraiment aucun intérêt.

On peut comprendre peut-être, et sûrement, que les élus de Lozère soient un peu déçus mais voilà, encore une fois, on doit gérer l'Etablissement en bon père de famille, ce qu'on essaie de faire, mais là on trouve que cela a été un petit peu trop loin et maintenant il faut attendre, avant de se lancer, de voir comment cela se passe.

Monsieur BRUN.

INTERVENTION DE M. BRUN

On avait tout récemment une conférence des maires au niveau de la Communauté des Communes et c'est donc moi qui ai dévoilé ce projet de clôture d'autorisations. Unaniment les élus sont perplexes. Au niveau des études qui ont été faites, à notre avis, mais on n'a pas beaucoup creusé, on se dit qu'éventuellement ce projet-là peut être viable et [*Inaudible*]. Si on est dans le cadre d'une suspension, c'est totalement différent qu'une clôture. De façon unanime on avait [*Inaudible*], alors très intéressant, parce que c'est valoriser en fait cette conduite, ce captage sur le Chapeauroux et la retenue de Naussac, et qu'il était à la fois intéressant pour notre territoire. Donc, en fait, il venait compléter des choses qui existaient déjà. Et on regrette particulièrement qu'il y a un abandon même si on peut comprendre que financièrement ce soit un projet lourd à porter pour l'Etablissement public Loire. Moi, je suis chargé de vous retranscrire cet avis des élus, à qui se joint la Présidente du Conseil Départemental. Alors, il y a peut-être des formulations à trouver de sorte que ce projet reste quand même « dans les tuyaux » et qu'il ne soit pas abandonné.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je vais être très clair. La délibération dit : « *Au vu de ces éléments, il est proposé de suspendre la réalisation du projet de microcentrale...* », donc on suspend bien. Alors après, encore une fois, sur certains territoires il y a les EPCI qui s'engagent dans des territoires d'énergie positive, voire le Département. Donc, si on peut travailler avec le territoire lozérien pour se faire aider avec des aides, si ça peut venir cofinancer une partie, pourquoi pas.

Nous, sur notre territoire roannais, on s'aperçoit qu'il y a des aides très importantes de l'Etat.

Ça va être compliqué mais voilà, peut-être se rapprocher des EPCI, du Département, voire de la Région, pour peut-être travailler tous ensemble, qu'on se partage un petit peu ce coût aujourd'hui très élevé avec une rentabilité incertaine.

INTERVENTION DE M. BRUN

Juste pour revenir sur ce que vous dites, par rapport à la collaboration avec les EPCI. Effectivement, c'est quelque chose qui serait bienvenu mais sur lequel on n'est pas prêts actuellement à s'engager, sachant qu'en plus de la microcentrale, [*Inaudible*] concomitant, on va dire, qui était intéressant pour notre territoire aussi.

Je voterai contre mais par principe, sans vouloir faire d'obstruction particulière, mais simplement c'est une question de principe.

INTERVENTION DE M. FRECHET

On n'en prendra pas ombrage et on comprend que vous défendiez votre territoire, ce qui est tout à fait logique. Et en plus l'explication est claire et sans ambiguïté, donc aucun souci, ne vous inquiétez pas. Mais voilà, encore une fois, on doit faire attention.

INTERVENTION DE M. CHITO

Si jamais il y a vente d'électricité à EDF, est-ce qu'il y a possibilité de subventionner un projet comme cela ?

INTERVENTION DE M. FRECHET

Monsieur le Directeur ?

INTERVENTION DE M. EUDE

Je vais laisser Benoît ROSSIGNOL compléter, si nécessaire. Les éléments d'analyse financière avaient intégré toutes ces hypothèses de financements qui font que la plupart d'entre elles sont autobloquantes, c'est-à-dire : soit vous avez les subventions, soit vous avez le paiement mais vous ne pouvez pas avoir les deux en même temps. Cela a été analysé.

Mais pour rejoindre ce qu'indiquait l'élu de la Lozère, un des facteurs déclenchants aujourd'hui est que, au départ, c'était totalement vertueux puisqu'on utilisait une chute qui existait pour produire de l'électricité ; sauf qu'aujourd'hui la question se pose sur la capacité même à alimenter cette chute, au regard de propositions qui figurent dans de nouveaux documents, à hauteur de ce qui aujourd'hui est déjà le cas.

Et deuxièmement, cela veut dire donc éventuellement moins d'eau qui coule, des volumes moins importants, voire dans certains cas des surcoûts par rapport à l'organisation ; donc à la fois les surcoûts et une capacité moindre à assurer les volumes d'eau correspondants. Comme pour beaucoup de dossiers, à partir du moment où on commence à y rentrer, on s'aperçoit qu'il y a un deuxième élément qui s'ajoute, puis un troisième, puis un quatrième, et aujourd'hui il y a une incertitude même sur la capacité à avoir la ressource, y compris pour concourir au soutien d'étiage via cette chute.

Autre élément – et on peut considérer que c'est conjoncturel – ce sont les coûts liés à un certain nombre de matériaux par rapport à *[Inaudible]* ont quand même relativement augmenté, pour ne pas dire, dans certains cas, explosé, y compris le coût de l'infrastructure où, en même temps, les perspectives de recettes baissent. Le seul élément qui pourrait être intéressant, c'est effectivement si le coût de rachat de l'électricité tel qu'il est prévu venait à être à un niveau tel qu'il compenserait en quelque sorte les coûts existants par ailleurs. Mais aujourd'hui personne n'est capable de le mettre sur la table surtout dans un espace de temps de 30 ans.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce dossier-là ?

Il vous est donc proposé de suspendre la réalisation du projet de microcentrale et de procéder à la clôture de l'autorisation de programme correspondante.

Le vote contre de M. BRUN a été noté.

On continue avec deux clôtures d'autorisations d'engagement concernant les opérations temporaires de soutien d'effectifs en saumon dans le bassin de la Loire 2016-2017 et 2019-2020.

Ouverture d'une autorisation d'engagement

Plus important, l'ouverture d'une opération d'engagement pour l'opération temporaire de soutien d'effectifs en saumons dans le bassin de la Loire 2021-2022.

A la demande de la DREAL, on va essayer de continuer. Vous savez qu'on a de plus en plus de difficultés à boucler le financement. L'Etat a indiqué qu'une aide serait accordée de 75.000 € sur les trois ans, soit 25.000 € par an. C'est important.

En concertation avec la DREAL de bassin et après contact pris avec les financeurs potentiels, un cahier des charges a été préparé et une publicité pour un marché a été lancée en septembre 2021.

L'Etablissement ne participe pas au financement de cette opération. Quand je dis qu'il ne participe pas, c'est entre guillemets, parce qu'on fait quand même tout le travail administratif, sans parler de la partie technique, loin d'être simple. On y passe beaucoup de temps, on y consacre beaucoup d'énergie. Ce n'est pas valorisé, mais le temps homme est quand même important sur ce dossier-là.

On met quand même une condition, c'est qu'on attend toujours le paiement à hauteur de 48.000 € du SMAT du Haut-Allier pour le financement de sa participation pour l'opération 2019-2020. Ils nous avaient dit qu'ils participaient à hauteur de 48.000 €, le travail a été fait, l'appel d'offres a été fait, ainsi de suite. On veut bien continuer à porter, on mobilise déjà beaucoup d'énergie, mais si en plus l'argent qu'on nous doit ne nous est pas payé, ça n'ira pas. Donc on attend les 48.000 € du SMAT du Haut-Allier.

Pour l'appel d'offres envisagé cette année, on est sur un montant maximum estimé à 437.500 € :

- EDF, qui ne finançait pas autant avant, participe à hauteur de 50.000 €. C'est vrai qu'ils ont fait des gros travaux, donc c'est intéressant pour eux de montrer quand même qu'ils participent aussi à cela.
- L'Etat, pour 25.000 € ;
- La Fédération nationale de la pêche : 12.500 € ;
- Le FEDER, qui est quand même le principal financeur, à 218.750 €
- Et l'Agence de l'eau à 131.250 €

Surtout, vu le nombre de saumons qui remontent, sans être médisant, ça fait cher du kilo. Mais, encore une fois, n'y voyez pas de mal. *[Inaudible]* à hauteur de ce montant, le saumon, en espérant qu'à un moment ou à un autre on aura de bons résultats et de bons retours. C'est ce qu'on souhaite en tout cas.

Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

13. Décision modificative n° 3 - 2021

Point le plus important pour beaucoup, comme d'habitude, c'est que ce projet de décision modificative n'entraîne pas d'appel à contributions ni à redevance complémentaire.

Je vais vous dire un petit peu tout ce qu'on va faire dans cette DM de fin d'année.

On va commencer par des choses très importantes, vous allez le voir.

Budget annexe exploitation des ouvrages

Naussac

Il s'agit d'inscrire en dépenses le montant des crédits correspondant à l'annulation d'un titre (vente d'électricité à EDF en 2019) et en recette sa réémission cette année, avec correction de l'erreur matérielle constatée de 3 centimes d'euro.

Vous comprenez pourquoi il n'y a appel à contributions complémentaires ! Non, je plaisante !

Villerest

Il s'agit d'abonder la provision pour grosses réparations et gros travaux à hauteur de 235.000 €, suite à l'ajustement à la baisse des crédits nécessaires pour les travaux d'étanchéité sur la vanne VS6. Une partie des travaux est faite seulement.

Evaluation et gestion des risques d'inondations

Je rappelle que c'est un budget qui est porté par les EPCI. D'une part, des réductions de crédits, du fait qu'il n'a finalement pas été besoin d'affermir certaines tranches optionnelles de marché et que, pour d'autres prestations, leur réalisation initialement prévue pour cette année n'interviendra qu'en 2022 ; d'autre part, l'inscription des crédits découlant de la signature de nouvelles conventions d'accompagnement technique signées au second semestre (deux nouvelles signatures) avec les Territoires Vendômois et Forez-Est.

Aménagement et gestion des eaux

Il s'agit pour l'essentiel de retraits de crédits, en particulier :

- Trois marchés du SAGE Loire amont dont les cahiers des charges n'ont pu être validés en l'absence de CLE. On a un vrai souci dans nos SAGE, c'est que les CLE n'ont pas été revalidées par les préfets, ce qui fait qu'on ne peut pas se réunir. J'en ai parlé à la Préfète de bassin quand elle est venue sur mon territoire : « *Madame la Préfète, appelez vos Préfets et puis dites-leur qu'on ne peut pas se réunir.* » Alors, pour la CLE que je préside, étant réélu, je devrais normalement garder la présidence. Il y a donc une certaine continuité, mais il y a beaucoup de CLE où le Président n'a pas été réélu ou a été battu aux élections, et là il n'y a plus personne et ça fait quelques mois. Il va donc falloir faire vite. Ça nous pose des problèmes, en effet, sur des décisions et sur la vie des SAGE.
- Le reliquat de crédits SAGE Yèvre Auron pour l'étude sur l'effet potentiel de la création de réserves de substitution et des prélèvements hivernaux sur la ressource en eau (- 88 k€) ;
- Des crédits d'étude pour la caractérisation et la délimitation des têtes de bassin versant du SAGE Haut-Allier (- 73 k€) ;
- Et ceux pour l'étude HMUC Bassin du Cher inscrite au SAGE Cher amont (- 68 k€).

Pour ce qui est de l'inscription de crédits, il s'agit du remboursement d'un trop perçu (animation 2020 du PTGE Allier aval) ; de la réimputation des crédits de fonctionnement du SAGE Haut-Allier vers la section d'investissement du CT Haut-Allier, pour la réalisation de travaux d'aménagement de cours d'eau sur les EPCI ayant délégué à l'EP Loire la compétence GEMAPI.

Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation (+Valorisation du Patrimoine)

Au-delà de l'inscription des crédits dans l'éventualité de la poursuite en 2021-2022 de l'opération temporaire du soutien d'effectif en saumon (35 k€), il s'agit de redéployer ceux initialement prévus pour des subventions de projets de recherche, afin de financer des prestations : une part, une expérimentation en Loire moyenne autour d'inventaires faune-flore sur des systèmes d'endiguement dans les départements du Cher, du Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire (10 k€) ; d'autre part, un approfondissement de suivis qualitatifs de la ressource en eau en lien avec les interventions de l'Etablissement, y compris ceux des retenues de Villerest et de Naussac (26 k€).

Fonctionnement administratif de l'Etablissement

Il s'agit de retirer le solde de crédits non utilisés pour le passage des écritures d'amortissements (69 k€).

Voilà, ce n'est pas ce qu'il y a de plus intéressant dans notre Comité d'aujourd'hui mais c'est indispensable.

Est-ce qu'il y a des commentaires ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

14. Débat d'orientations budgétaires 2022

Il n'aura échappé à personne les fortes contraintes s'exerçant sur le budget « consolidé ». Les comptes administratifs (hors dépenses d'ordre) font apparaître : un montant annuel moyen de 14,5 M€ et, surtout, des montants tous inférieurs à la moyenne depuis 2015.

Dans ce contexte, les principaux objectifs poursuivis sont au nombre de quatre, parmi lesquels celui de permettre la réalisation à moindre coût d'interventions présentant une utilité avérée, voire un caractère indispensable à l'échelle du bassin fluvial, pour la gestion de l'eau et des risques naturels associés (sécheresse, inondation).

Etant rappelé que la construction budgétaire devra intégrer les incertitudes de cofinancement de l'Europe, de l'Etat et de l'Agence de l'eau.

L'exercice financier de 2022 s'appuiera sur trois budgets : un budget principal et deux budgets annexes, ces derniers étant consacrés respectivement aux volets « Exploitation des ouvrages » et « Infrastructures de protection contre les inondations ».

En termes de structure des financements, il peut être fait le constat que, en part relative les sources de financement sont actuellement :

- la redevance pour soutien d'étiage (46 % en 2021) ;
- pour seulement moins d'un tiers du total, la contribution des collectivités (29 % en 2021) ;
- les cofinancements Europe/Etat/Agence mobilisés (17 % en 2021) ;
- les subventions reçues de collectivités (8 % en 2021), en augmentation du fait de l'abondement du second budget annexe.

Comme vous le savez, les budgets annexes sont financés pour l'essentiel par des ressources dédiées, notamment la redevance soutien d'étiage pour celui concernant l'exploitation des ouvrages.

Les crédits pour les actions à l'échelle du bassin sont appelés sous forme de contributions des collectivités membres. Les actions à l'échelle locale font l'objet de subventions sollicitées auprès des collectivités, membres ou non.

En termes de contributions *stricto sensu* des collectivités membres, la part des Départements a été réduite de 71 % en 2008 à moins de 64.% en 2021 ; celle des Régions est passée de 25 % en 2008 à 30 % en 2021. Un rapport à mettre en relation avec ce qui a pu être affiché comme objectif de rééquilibrage entre les Départements et les Régions.

S'agissant de la part relative des financements assurés par les collectivités (par voie à la fois de contributions et de subventions), l'apport financier des EPCI est passé de 15 % en 2019 à 25 % en 2021, sachant que dans le même temps les Régions sont passées de 28 % à 24 % et les Départements de 57 % à 51 %, réduisant déjà de manière conséquente le poids relatif de ces dernières.

A titre de repère, par rapport à l'ensemble du budget de l'Etablissement et sur la période de référence 2011-2021, il est relevé que les 16 Départements membres financent en moyenne à hauteur de 18 % et les 6 Régions à hauteur de 15 %.

Cet effet levier est rendu possible du fait de la mobilisation de cofinancements, notamment de l'Europe (FEDER), de l'Etat et de l'Agence de l'eau.

Je ne m'attarde pas sur le mode de faire proposé cette année encore, avec le vote, à l'occasion du Comité Syndical de décembre 2021, d'un budget 2022 s'appuyant uniquement sur la part de crédits nouveaux appelés, complété par le vote en 2022 du compte administratif 2021 et du budget supplémentaire 2022, intégrant les opérations de fin d'exercice.

Il est rappelé que, depuis plus d'une dizaine d'années déjà, l'Etablissement fixe la contribution de ses membres dès le dernier trimestre de l'année N-1 et ne procède pas à quelque appel complémentaire que ce soit durant l'année N. Ceci, malgré les obligations de compenser des désengagements financiers de certains partenaires.

Si vous en êtes d'accord je vous propose de construire un projet de budget 2022 **sans** augmentation du montant total des contributions des collectivités membres, pour la quinzième année consécutive.

Encadrement du chiffrage des ressources pour 2022

Compte tenu à la fois de ces baisses successives de crédits mis à disposition de l'Etablissement, débouchant sur une réduction dépassant les 32 % sur la période 2008-2021, ainsi que des fortes incertitudes caractérisant les autres sources de financements, il est envisagé une structure permettant de sécuriser le volume d'interventions de l'Etablissement *via* le maintien pour 2022 du niveau actuel de contribution. En conséquence, il est proposé de définir comme objectif un niveau global de contributions à hauteur de 2,3 M€.

Le montant de la redevance soutien d'étiage sera également à valider, l'objectif visé étant de continuer à maîtriser son niveau autour du montant moyen observé pour la période 2007-2021.

Encadrement de l'évolution des charges de fonctionnement et de la masse salariale

L'objectif du budget 2022 sera également de continuer à maîtriser, dans le cadre d'une gestion prudentielle de l'Etablissement, les **charges de fonctionnement et les dépenses de personnel**. Le montant de celles-ci se situe à un **niveau minimum**, dès lors qu'il est rapporté au volume d'activité et intègre l'impact GVT comme les évolutions réglementaires. A cet égard, il est souligné que la montée en charge de l'Etablissement dans des domaines tels que le portage de SAGE/CT/PTGE ou encore la gestion de PAPI et de systèmes d'endiguement, s'accompagne d'un **effort constant de maîtrise des coûts salariaux, de mutualisation de moyens et d'économies d'échelles**.

Il est à noter que cet objectif de maîtrise des coûts conduira pour 2022, comme c'est le cas en 2021 et cela l'était depuis plusieurs années déjà, à un mode de fonctionnement sans « filet de sécurité », ayant abouti notamment à ne pas compenser les temps partiels, représentant tout de même un manque de 3,3 ETP.

Voilà ce que je vous propose, par rapport à ce débat d'orientations budgétaires et l'élément fort, c'est qu'il n'y aurait pas d'augmentation de la contribution des Régions et des Départements membres.

Je suis prêt à répondre à toutes les questions. N'hésitez pas.

Quelqu'un veut-il intervenir sur ce débat ?

INTERVENTION DE M. CHITO

C'est pour vous féliciter, justement, de ce rééquilibrage, que l'on avait demandé à l'époque. Et on constate effectivement qu'un effort est fait en ce sens-là et puis c'est vrai qu'on est aidés aussi par le nombre d'EPCI qui deviennent membres, de plus en plus.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Tout à fait. Avec maintenant le PAIC, quand tout le monde va continuer à nous donner cette gestion des digues, la montée en force des EPCI fera en sorte qu'on va continuer cette dynamique qui est en effet très importante pour l'Etablissement. Même si, je rappelle, notre structure est là pour faire aussi du hors GEMAPI. Il y a GEMAPI d'un côté mais le hors GEMAPI est dans les fondamentaux de l'Etablissement. Les deux sont importants pour nous.

Ici, en présentiel, des commentaires ?

Oui, Philippe.

INTERVENTION DE M. CLEMOT

Cela ne va pas être long. Je voulais juste souligner l'effort aussi, dont tu viens de parler, par rapport au personnel. Cela ne doit pas être évident tous les jours. Tu as dit 3,3 ETP en moins, cela doit se faire ressentir à certains moments et je ne sais pas si vous pourrez aller tout le temps comme cela. 3,3 ETP, c'est quand même conséquent. Ça ne doit pas être drôle tous les jours.

INTERVENTION DE M. FRECHET

C'est vrai qu'il faut une mobilisation extrême de nos agents et je les en remercie, à chaque fois, du travail remarquable. Avec l'adhésion de nouveaux EPCI, avec cette nouvelle compétence, qu'on puisse retrouver dans quelques années un mode de fonctionnement un peu plus facile, parce qu'aujourd'hui, on est vraiment sur la corde raide.

Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

En leur nom, je vous remercie pour ces propos sur les services. Il y a un élément important dans l'équation, sur lequel on peut peut-être insister aujourd'hui. Traditionnellement, l'Etablissement avait un effet levier important au regard des contributions appelées auprès de ses collectivités membres. Il a quelque fois même dépassé un rapport de 1 à 4. Cet effet levier était possible parce qu'il y avait coïncidence entre les missions de l'Etablissement et des programmes pluriannuels de financement, soit qui existaient par ailleurs, soit pour certains suscités par l'Etablissement en son temps, notamment l'émergence du programme opérationnel plurirégional qui avait permis d'aller chercher 30 M€ supplémentaires. La question qui est posée aujourd'hui, c'est la capacité à maintenir cet effort des autres cofinanceurs que sont l'Europe, l'Etat, l'Agence, en faveur de ces interventions de l'Etablissement qui s'inscrivent toutes en déclinaison de la politique publique. Autrement dit, c'est pour mettre en œuvre ce que la politique publique a projeté que normalement ces crédits sont prévus. Or, ceux qui ont suivi les débats dans cette assemblée depuis deux ou trois ans ont vu que, dans certains cas, le fait qu'il y ait de l'argent qui était a priori disponible pour faire un certain nombre de choses n'ouvrait pas la porte à ces financements-là et, dans des cas précis, il a fallu attendre deux ans et demi, mais cela a été finalement possible, pour obtenir des financements pour des opérations commencées en 2019, 2020, 2021, et qui sont programmés en octobre 2021. Donc, je serais tenté de dire, quand il y a un pacte de confiance entre la politique que l'on doit mettre en œuvre et les instruments financiers qui normalement sont censés être mobilisés, les efforts sont faits volontiers. Là où il y a une inquiétude, c'est quand il n'y a plus adéquation entre la politique qu'on doit décliner et les moyens financiers qui sont disponibles et auxquels on ne peut pas accéder.

Le Président évoquait tout à l'heure des courriers reçus d'un certain nombre de directions générales de la Commission européenne :

- de la direction générale de l'environnement, qui trouve le projet d'aménagement très intéressant, stimulant, le lien avec les zones d'expansion de crues qui est formidable, etc. ;
- de la direction générale Recherche/Innovation qui invite même à aller éventuellement solliciter des cofinancements dans le cadre d'un appel à projets qu'ils sont en train d'ouvrir en début d'année 2022 et de se faire aider par l'Etat pour essayer d'accéder à ces financements-là ;
- de la direction générale Politique régionale, donc celle qui veille à la bonne utilisation des crédits des fonds structurels qui, elle, dit : « *Nous saurons peut-être dans quelques mois quels seront les montants disponibles pour la période de programmation qui a démarré en janvier 2021* ».

Cela veut donc dire que s'il n'y a pas, en quelque sorte, une confiance derrière ce qui va arriver *in fine*, l'endurance, l'adaptabilité de l'Etablissement, va atteindre à un moment ses limites. Et c'est là où l'Etablissement, aujourd'hui, effectivement, du fait de la diversité de ses acteurs, qui chacun pour ce qui le concerne continue à apporter son soutien (Régions, Départements, EPCI), fait que cela peut tenir. Parce que précisément, chacun vient ajouter et non pas en substitution de, chacun garde sa part dans le dispositif et vient ajouter au dispositif.

Là, pour la période 2021-2027, les élus des EPCI savent pertinemment qu'un des enjeux est la capacité à utiliser les crédits qui seront effectivement disponibles pour les actions qu'ils ont besoin de réaliser et à hauteur des taux d'intervention qu'ils ont évoqués.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Pour compléter, c'est vrai qu'on a les contributions de vos territoires mais on a aussi besoin d'autres fonds. Et je me tourne vers Madame HAAS, ma voisine, d'abord pour la remercier de nous accueillir ici. On est très bien dans cette salle. Merci de nous la mettre à disposition.

Et aussi, on compte sur vous, sur le Conseil Régional Centre-Val de Loire, qui gère les fonds européens, pour qu'on en ait autant que de besoin. Vous savez, ce n'est pas le fait d'en avoir beaucoup mais c'est pour les dossiers pertinents sur lesquels on apporte une valeur ajoutée au niveau du bassin. Qu'on ne nous oublie pas parce qu'on a besoin de ces fonds pour pouvoir effectuer le travail sur l'ensemble des territoires.

Vous l'avez vu, au cours des débats aujourd'hui, il y a une forte implication de l'Etablissement et un retour de nos territoires qui est très positif, on est tous des élus autour de la table, on parle tous le même langage et on a tous besoin de l'Etablissement, en 40 ans d'existence, l'Etablissement a de l'expertise, à une valeur ajoutée très importante.

Donc, on compte sur la Région pour nous aider aussi dans tous ces fonds européens qui sont hyper importants. Je ne sais pas si vous avez eu le temps de regarder un petit peu les chiffres mais on voit que c'est vraiment en chute libre ces dernières années.

L'Agence de l'eau aussi. C'est vrai qu'on a retravaillé avec eux sur les financements. C'est une bonne chose pour ce qui nous concerne, ce qui nous permet aussi d'avoir un relais et d'expliquer un petit peu tout le besoin qu'on a, parce qu'encore une fois on est complémentaires, avec le Comité de bassin aussi, et pas seulement parce qu'on est tous les 2 à Orléans. Même si l'Agence de l'eau a un secteur beaucoup plus grand, parce qu'elle s'occupe de la Bretagne, au moins sur toute la partie Loire on est complémentaires et on peut leur apporter aussi de l'information, de l'ingénierie, des études et c'est important.

L'Etat aussi. Depuis qu'Herbé BRÛLÉ est arrivé, on a retrouvé un interlocuteur. Il n'est pas là aujourd'hui parce qu'il avait une grande réunion au niveau Etat. C'est la première fois qu'il manque un Comité. Sinon, il est là à chaque fois, ce qui n'était pas le cas avant. Et ce qui montre aussi tout l'intérêt du DREAL de bassin à nos travaux. Donc voilà, on sent aujourd'hui une nouvelle dynamique et on va essayer de surfer dessus pour aller chercher le maximum d'aides. Ce n'est pas pour avoir des aides, on ne demande pas des aides pour avoir des aides, c'est parce qu'on en a besoin pour que, dans vos territoires, on puisse vous apporter toute l'expertise que vous souhaitez. Voilà, donc on est sur une bonne dynamique et on va essayer de remonter la pente et on compte sur vous.

INTERVENTION DE MME HAAS

Je souhaite vous réaffirmer, bien entendu, l'importance de l'EP Loire pour la Région. Nous sommes évidemment à vos côtés. L'eau n'est pas cœur de métier de la Région mais, finalement, on se rend compte aujourd'hui que l'eau c'est aussi le développement économique, c'est aussi l'agriculture, le développement territorial, la solidarité, la biodiversité, et que bien entendu tous ces éléments sont centraux dans la politique que la Région souhaite mener. Donc, vous pouvez compter sur nous.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci pour ces paroles très encourageantes et vous êtes la bienvenue à chaque Comité. Nous en serons très heureux.

Il y a cela mais il y a aussi l'intérêt que vous portez à l'Etablissement. En effet, vous avez bien compris la finalité. Et merci, en tout cas, on a besoin de cela aussi, de se sentir soutenus en tant qu'acteur de bassin. On le rappelle souvent, l'Etablissement est un acteur de bassin, le seul des collectivités à ce niveau-là. Je pense que c'est une bonne chose.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole sur ce débat d'orientations budgétaires, en visio, en présentiel ?

Il y a un vote. On délibère comme quoi le débat d'orientations budgétaires a eu lieu.

Je vous remercie.

La prochaine fois que nous nous retrouverons, en décembre, nous voterons le budget primitif.

15. Gestion du personnel

Dernier dossier, qui va être assez rapide. Cinq points :

Prolongation d'un contrat de projet

On propose de prolonger jusqu'au 31 décembre 2023 inclus le contrat d'un technicien principal de 2^{ème} classe de la chargée d'opération qui assure actuellement la mission sur la GEMAPI pour trois EPCI lozériens, un poste basé à Naussac.

Recrutement d'un apprenti sur les volets finances et comptabilité

Un niveau Bac+4 ou 5 pour une durée d'un an pouvant aller jusqu'à deux ans, en fonction du cursus.

Ajustement des modalités de télétravail

On réaffirme la possibilité de télétravailler :

- Une ou deux journées par semaine pour un agent à temps complet ;
- Une journée maximum pour un temps partiel.

On avait mis une condition de distance domicile/travail. On l'enlève parce que c'était compliqué. Aujourd'hui, ce n'est pas parce qu'on est à 100 bornes ou à 10 km qu'on a plus le droit ou pas de faire du télétravail. Donc on supprime cette condition. Les autres modalités de la délibération initiale restent inchangées.

Affiliation volontaire au Centre de Gestion du Loiret

On y était déjà mais simplement il faut qu'elle soit volontaire. Donc, on affirme que, volontairement, nous sommes heureux d'aller au Centre de Gestion du Loiret qui, en plus, nous apporte beaucoup de choses.

Détachement d'un agent

Il s'agit du détachement d'un agent titulaire recruté à partir du 1^{er} novembre en tant que chargé d'opérations administratif et financier au sein de la Direction du développement et de la gestion territorialisée. Il est proposé de transformer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{de} classe, vacant depuis le 12 mai, en poste d'adjoint administratif. On ouvre les deux postes. S'il est titularisé, il pourra l'être ; s'il continue à être stagiaire, il pourra l'être aussi. C'est vraiment du formalisme mais il faut le passer et c'est normal.

Sur ces cinq dossiers concernant le personnel : pas de votes contre, pas d'abstentions ? Je vous remercie.

16. Questions diverses

On a épuisé l'ordre du jour.

Est-ce qu'il y a des questions diverses, en présentiel ou en visio ?

INTERVENTION DE MME CHENUET

J'aurais voulu avoir la date du prochain Comité.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Le 8 décembre, un mercredi. On vous dira si on peut venir ici. Bien sûr, nous demandons à chaque fois si la salle est libre. Encore une fois, c'est un vrai plaisir d'être ici. D'abord, c'est bien placé et je trouve que c'est très convivial. On n'est pas trop loin les uns des autres, ça permet des échanges toujours intéressants. En tout cas, merci.

Merci encore d'être venus, bonne continuation. On est toujours à votre disposition. Bon retour et à très bientôt. Pour les personnes qui sont en visio, merci de nous avoir suivis. A **très bientôt aussi**.